

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2014

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

QUORUM N° 1: DELIBERATIONS N° 9 et 10 ET DELIBERATIONS N°1 et 2

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le TROIS OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame Corinne LOISEAU à Madame Josiane MAI, M. Michel PELLEGRINO à Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrick COLLET à Madame Marie-Laure COLLIN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 26/09/2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

QUORUM N° 2 : DELIBERATION N°3

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le TROIS OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

Madame Marguerite GALLART

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame Corinne LOISEAU à Madame Josiane MAI, M. Michel PELLEGRINO à Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrick COLLET à Madame Marie-Laure COLLIN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 26/09/2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 4
A LA DELIBERATION N°8

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le TROIS OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame Corinne LOISEAU à Madame Josiane MAI, M. Michel PELLEGRINO à Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrick COLLET à Madame Marie-Laure COLLIN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 26/09/2014

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bien, mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Monsieur MARGOUET, Directeur Général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur Olivier MARGOUET procède à l'appel.

Merci.

Alors, comme vous avez pu le constater, les procès-verbaux des séances du 16 et 27 juin ont été corrigés. Vous avez la version définitive sur le site extranet de la Commune. Bien qu'ils aient été approuvés par la majorité des Conseillers Municipaux, est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je vous en remercie.

Alors, le Conseil se déroulera en deux parties. Il y a quelques questions. Nous avons profité de les mettre à l'ordre du jour pour des raisons administratives. Mais l'essentiel sera consacré, vous le savez, à cette innovation qui consiste à mettre en place tous les trimestres une séance de questions d'actualité. Et je remercie chaque groupe d'avoir bien voulu communiquer les questions en temps utile.

Je voudrais également ajouter deux questions à l'ordre du jour, et si vous voulez bien on va commencer par celles-là.

AFFAIRE N° 9 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Motion de soutien aux agriculteurs et horticulteurs hyérois

Délibération ajoutée à l'ordre du jour

La première, vous le comprendrez, c'est une motion de soutien aux agriculteurs et horticulteurs hyérois. Je vous lis le texte que je vous propose :

« La région hyéroise a été le théâtre d'un violent épisode climatique dans la journée du 19 septembre dernier. En quelques minutes, s'est abattue sur le territoire de la commune une tourmente constituée de fortes rafales de vent conjuguée à des pluies torrentielles et à des averses de grêlons.

De nombreuses exploitations agricoles et horticoles ont subi de ce fait des dommages importants : plantations ravagées et surtout serres en verre détruites.

Dans un contexte économique déjà difficile, les dégradations causées par les intempéries ont eu pour effet de fragiliser encore un peu plus la situation économique d'un certain nombre d'entreprises.

La Commune a bien évidemment saisi la Direction Départementale de l'Action Territoriale sous couvert de Monsieur le Préfet du Var pour demander, d'une part, éventuellement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, et d'autre part, la reconnaissance de l'état de calamités agricoles afin notamment que les exploitants sinistrés puissent bénéficier des dispositifs d'aide prévus par l'article L. 361 du Code rural.

Le Conseil Municipal affirme son soutien total aux agriculteurs et horticulteurs hyérois, et demande au Ministre de l'Agriculture que toutes les dispositions et procédures permettant de leur venir en aide soient engagées dans les meilleurs délais ».

Voilà, je soumetts donc à votre approbation cette motion, sachant que le vendredi où s'est produit l'événement, il y avait 30 cm d'eau dans cette salle, ce qui a fait d'ailleurs sauter la totalité de la sonorisation et d'autres choses. C'était un épisode très particulier.

Monsieur DI RUSSO ?

M. DI RUSSO : Oui, Monsieur le Maire, je voudrais dire, par rapport à la situation des horticulteurs, puisque nous nous sommes rendus chez pas mal d'horticulteurs, la situation pour certains horticulteurs est tout à fait dramatique. Certains ne repartiront pas. Et je crois qu'il faut faire appel à la solidarité à tous les niveaux.

Je crois que la Commune a démontré, a donné l'exemple, puisque la crise a été très bien gérée au niveau des vitres, au niveau de la mise à disposition de containers. Et d'ailleurs, je me fais l'interprète des agriculteurs qui l'ont dit à la cellule de crise qui se réunit tous les lundis après-midi au SCRADH, me faire l'interprète des agriculteurs pour remercier les services municipaux, particulièrement Monsieur WERBER Directeur de la Sécurité, et aussi Monsieur Jacques BRUNO qui dirige l'ELP.

Je demande là, aujourd'hui, à ce que la solidarité s'exerce à tous les niveaux, Monsieur le Maire. La Commune a montré l'exemple. Il faut que TPM suive, il faut que le Conseil Général suive, il faut que le Conseil Régional suive, et il faut que l'État aussi suive. Il y a des mesures qui sont à prendre. J'ai vu des gens qui sont tout à fait en détresse et qui sont désespérés, et cela m'a beaucoup touché.

Je dois dire aussi que les agriculteurs entre eux font preuve de beaucoup de solidarité et que les organisations syndicales là aussi montrent l'exemple.

Bon, j'en terminerai en remerciant aussi la Commune de La Crau qui a mis à disposition la déchetterie.

Voilà, l'agriculture reste l'un des fondements de l'économie hyéroise et je dois dire que là aujourd'hui, elle est en difficulté, et il faut que tout soit mis en œuvre pour que justement les horticulteurs puissent, disons, se relancer. Il en va aussi du fonctionnement du marché aux fleurs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Bon, je pense qu'il faut souligner que toutes les collectivités sont présentes en la matière. J'ai envie de dire : je souhaite qu'elles suivent. Je ne souhaiterais pas qu'elles précèdent, cela voudrait dire que nous attendons encore des intempéries, des inondations.

Sur la motion qui a été proposée, est-ce qu'il y a des observations ? On peut considérer qu'elle est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - FISCALITÉ LOCALE – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Majoration de plein droit de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles – Transmission de la liste aux services fiscaux du Var–

Délibération ajoutée à l'ordre du jour

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le deuxième point que j'ai souhaité ajouter à l'ordre du jour concerne l'article 82 de la loi du 29 décembre 2012. Ce sont les taxes foncières sur les propriétés non bâties. C'est une majoration de plein droit de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles. Et les services fiscaux du Var nous ont demandé de transmettre la cartographie et la nature des terrains concernés.

Vous savez que c'est une décision qui est grave. Elle poursuit un but, c'est que les terrains constructibles non bâtis le soient plus rapidement. Et une pression est donc exercée sur les propriétaires en taxant les terrains qui ne seraient pas bâtis.

Simplement, cela a deux conséquences : l'une qui est d'abord fiscale, c'est-à-dire que cela va conduire à une imposition très importante pour certains. Je rappelle qu'il s'agit d'ajouter 5 euros par mètre carré à la valeur locative. 5 euros par mètre carré. Et quand on sait que dans notre commune, la taxe sur le foncier non bâti est à peu près de 0,8, c'est un coût de 4 euros par mètre carré pour les intéressés. Ce qui veut dire, je simplifie, pour quelqu'un qui serait propriétaire de 10 hectares, que c'est 400 000 euros qu'il devrait verser. Et puis on peut faire bien sûr 1 000 m², c'est 4 000 euros, etc., donc il y a des conséquences extrêmement fortes.

La deuxième réflexion, c'est que j'espère que le chemin de l'enfer n'est pas pavé des meilleures intentions. Je ne voudrais pas que du jour au lendemain, pour éviter la taxe, on construisît n'importe quoi de telle façon que l'on puisse dire : désormais le terrain est bâti.

Donc voilà, c'est une mesure contre laquelle personnellement... à laquelle je me suis opposé comme parlementaire. Je n'y suis pas favorable, mais c'est la loi et nous avons donc l'obligation de transmettre cette cartographie.

Je vais demander à Monsieur GONZALEZ peut-être ou à Monsieur... pardon... de nous présenter l'état des lieux.

J'ai souhaité néanmoins ne pas transmettre les zones N1 sans règlement, parce que c'était hypothéquer, enfin en tous les cas fracturer complètement la ZAC du Roubaud, la ZAC des Rougières, etc., etc. Mais je suis, vous le comprenez bien, aux bornes de la réglementation. Je l'ai interprétée en la matière.

Donc si vous pouvez nous montrer cette carte, peut-être la commenter, je... enfin de là c'est plus délicat.

Prenez un micro, Monsieur.

M. AUBERT : Bonjour. Monsieur AUBERT.

Les terrains sont parsemés dans toutes les zones U de la commune, donc on en a en fait un petit peu partout sur toute la commune, avec des unités foncières qui varient de 300 mètres jusqu'à effectivement plusieurs milliers de mètres carrés. Donc pour certains, ce sont des taxes qui seront très conséquentes.

Donc il y a 118 parcelles qui sont concernées, un petit peu sur toute la commune.

Alors c'était difficile, Hyères étant tellement vaste, de faire une cartographie suffisamment lisible à distance. Bon, en zoomant, on peut se rendre compte. Voilà, il y a des parcelles, on a des parcelles près de la zone Saint-Gervais, on en a route de Toulon, on a une grosse partie des parcelles de la zone à côté du commissariat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, ce qui pose problème. Je veux dire, bon, on est en train sans doute d'aboutir pour la réalisation de cette zone. Voilà. Il faudra peut-être une discussion avec les services de l'État pour faire comprendre qu'on n'encourage pas obligatoirement la réalisation, là.

M. AUBERT : Voilà. Après, on trouve énormément de petits terrains qui restent dans des zones constructibles, donc bien évidemment en lotissement pour la plupart, qui ne sont pas construits. On trouve un grand terrain qui appartient à TPM. Donc TPM supportera une grosse charge. On a deux terrains communaux, un qui se trouve ici, et un qui se trouve là, qui font que la Commune aura aussi à supporter la taxe.

Voilà, on voit que c'est assez disséminé. Sachant qu'il y a quand même donc, si je peux me permettre, Monsieur le Maire, plusieurs possibilités d'exonération. Je ne sais pas si vous souhaitez que je les rappelle ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, je vous en prie.

M. AUBERT : Voilà, le terrain, pour être taxable dans cette nouvelle version des taxes foncières non bâties, ne doit pas supporter de taxe foncière bâtie, donc de taxe d'habitation. Les agriculteurs, si les terrains supportent des exploitations inscrites à la MSA, ils sont exonérés de fait, et heureusement parce que dans la première analyse cartographique, c'était... Je vous passe... Et la troisième possibilité d'exonération, bien évidemment, Monsieur le Maire l'a précisée, c'est qu'il y ait un dépôt de permis de construire sur ce terrain. Voilà.

Voilà en gros principalement les trois types d'exonération possibles.

On peut continuer... Après la cartographie, il y a des terrains un petit peu disséminés. On a deux terrains sur Porquerolles.

Le principe de la taxe, en fait, c'est l'unité foncière, donc si quelqu'un a deux parcelles contiguës au même endroit et qu'une supporte une taxe d'habitation et une taxe foncière, l'autre n'est pas concernée. Donc c'est vraiment des parcelles isolées, des unités foncières isolées en zone constructible et dont le terrain est directement constructible. C'est pour cela aussi que sur certaines zones, comme les aménagements ne sont pas encore réalisés, les terrains ne sont pas concernés. Mais effectivement, cela aurait été des sommes démentielles. Voilà.

Je voudrais préciser que je souhaite...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bon écoutez, vous n'avez pas une vision globale de la commune, là ?

M. AUBERT : Le souci, c'est qu'Hyères est très vaste et que donc c'est très délicat de...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, bien sûr.

M. AUBERT : On voit que sur Giens, effectivement, il y a pas mal de terrains aussi, toujours dans le même esprit. Ce sont des terrains assez disséminés, principalement déjà dans des zones plus ou moins de lotissement. On a sur le vieux chemin de la Tour Fondue une grosse unité. Là, effectivement, pour les propriétaires fonciers cela va être très, très lourd. Voilà.

Sur les îles, il n'y a que deux terrains sur Porquerolles. Ils sont là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et sur le Levant, il n'y a rien ?

M. AUBERT : Non. Attendez, parce que... En fait sur Porquerolles, il s'agit de deux terrains : ce sont les deux derniers terrains non bâtis sur Porquerolles, qui sont... en gros là vous avez la Traverse Roussy, là vous avez la place d'Armes. J'ai oublié de mettre les noms des rues. Voilà, c'est tout en bout de la Traverse Roussy. Voilà.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci beaucoup.

Bien sûr, l'observation simple, c'est que dans une commune comme Hyères, qui a 13 400 hectares, l'impact est plus fort que dans une commune comme Bandol qui en a 800, et plus de terrains constructibles. Voilà. Là on est quand même concernés très directement.

Alors, ce que je vous propose, comme l'a fait d'ailleurs la Commune de La Crau – certaines communes d'ailleurs n'ont pas transmis ou n'ont même pas pris conscience de l'obligation de le faire – c'est de prendre acte de la cartographie qui est transmise pour éviter quand même tout jugement, de mon point de vue, favorable ou défavorable. On applique la loi. Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'on était obligés de délibérer en Conseil Municipal. La Préfecture et les services fiscaux n'ont pas su répondre. Mais je préfère néanmoins que l'information passe et que la réflexion soit collective.

Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, Monsieur le Maire.

On est un peu surpris parce que c'est un vrai sujet. On l'aborde comme cela, très rapidement. La dernière fois, on avait voté une délibération ou une motion, je crois, de l'Association des Maires de France. On est typiquement sur quelque chose qui touche l'ensemble des communes. Je veux dire, ce n'est pas spécifique à Hyères. Donc je pense que les organisations, les associations qui touchent les grandes collectivités ou les petites d'ailleurs, peu importe, doivent pouvoir se positionner sur cette question.

C'est une question qu'on renvoie au législateur, donc qu'on renvoie à la moitié de vous-même, si je peux me permettre. On ouvre la Loi de finances. C'est l'occasion peut-être d'alerter le Gouvernement, d'alerter le Ministère des Finances sur cette question-là. Je pense qu'il y a une position des élus parce qu'on est dans le bon sens. On comprend bien la problématique. En plus chez nous se rajoute la question du PLU, c'est-à-dire qu'on est dans un moment où on va tout changer. On voit bien que le législateur a essayé de trouver deux, trois éléments pour écarter cette taxation qui me paraît complètement folle.

Je pense qu'il faut, sur ces affaires-là, appliquer la loi comme on le fait, mais surtout mobiliser ceux qui sont confrontés à la même problématique, et donc l'Association des Maires de France. Donc si je peux me permettre, je suggérerai que notre assemblée saisisse l'Association sur ce sujet-là et saisisse le Ministère des Finances pour aménager au mieux cette taxe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, en tous les cas, soyez assuré que certains parlementaires feront le boulot qui s'impose en la matière. L'Association des Maires de France n'a pas bougé. Mais enfin, nous, on est capables éventuellement d'émettre un vœu collectif, et moi je m'en réjouirai, qui est de dire : bien, on transmet parce que la loi l'impose, mais on émet les plus extrêmes réserves sur la nature des constructions qui pourraient intervenir pour échapper à la taxe et sur le poids fiscal que cela va représenter pour tout un ensemble de propriétaires.

Monsieur DONZEL.

M. DONZEL : Est-ce que nous aurons, Monsieur le Maire, la communication de la carte avec le texte qui correspond ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr ! Bien sûr !

M. DONZEL : Et juste une deuxième petite remarque : lorsque vous avez parlé des 400 000 euros pour un hectare, c'est 40 000 euros par hectare.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah oui, écoutez, je me suis trompé. Mais c'est déjà beaucoup.

M. DONZEL : C'est déjà beaucoup.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, alors écoutez, bonne nouvelle, enfin, pardon, mauvaise nouvelle, on vient de m'indiquer : en 2016, cela double. Alors véritablement, la motion s'impose parce que là on est dans le n'importe quoi. Il faut dire les choses au-delà des... Il y a des inventions de Bercy ou de certains Ministres qui ne le sont plus, qui sont vraiment un peu dangereuses. Le mieux est l'ennemi du bien et là c'est vraiment démontré.

Oui, je vous en prie, Madame.

Mme COLLIN : Qui a instauré cette taxe ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, moi je vous donne juste la date, là : 29 décembre 2012, Loi de finances, et article 84 de la loi du 29 décembre 2013. Je pense que Madame DUFLOT n'y est pas pour rien, mais voilà. Bon, après...

Mme COLLIN : Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Après c'est un Gouvernement. De toute façon, c'est le Gouvernement de la France, voilà.

Bien, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on prenne acte, simplement, de la transmission ? Et moi je m'associe, je crois, qu'au point de vue un peu collectif. On pourrait en tous les cas... Moi je l'ai déjà fait auprès du Préfet et je l'ai même averti des conséquences invraisemblables. Je suis extrêmement surpris qu'il n'y ait pas même de mobilisation locale. Le Préfet était un peu étonné des conséquences que je lui décrivais.

Mais on pourrait, si vous étiez d'accord, exprimer une deuxième motion à envoyer au Ministre concerné et au président de l'AMF, disant : cette loi est peut-être pavée de bonnes intentions, mais quelque part elle mène à une difficulté majeure, d'une part pour les propriétaires de terrains qui n'en peuvent mais... puisqu'on pourrait tout à fait calculer la charge globale qui en résulterait, et d'autre part, c'est une autre conséquence, pour la précipitation avec laquelle, pour échapper à la taxe, des gens vont présenter des permis, un peu n'importe quoi. Sans parler de la surcharge invraisemblable qui va se produire pour les services Urbanisme. Mais cela, bon, je ne dis pas que c'est un détail, mais c'est une conséquence.

Est-ce que vous m'autorisez à rédiger une motion en ce sens, avec ces trois éléments, et la transmettre aux personnes intéressées ? OK ? Bien, je vous remercie.

Donc on prend collectivement acte et on fait le commentaire qui convient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°1 – COMMERCE - Déplacement du marché paysan du mardi à l'occasion des festivités de Noël 2014

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, les points qui étaient à l'ordre du jour. On reprend l'ordre normal.

Déplacement du marché paysan du mardi à l'occasion des festivités de Noël 2014. Madame RITONDALE.

Mme RITONDALE : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, diverses animations sont programmées sur la place Clemenceau du 6 décembre au 4 janvier 2015. Oui.

Pour les besoins du montage/démontage des installations, cette place sera indisponible du 15 novembre 2014 au 10 janvier 2015 inclus et le marché paysan du mardi matin déplacé sur cette période.

Afin d'assurer le fonctionnement du marché paysan, il convient de le déplacer sur l'avenue Gambetta du 18 novembre 2014 au 6 janvier 2015 inclus.

Je propose donc de déplacer la totalité des producteurs habituellement installés mardi place Clemenceau sur l'avenue Gambetta, dans sa partie comprise entre la rue Soldat Bellon et la rue Ernest Millet.

Voilà, on demande l'autorisation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, pas d'observations ? C'est habituel. Je vous remercie de l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - COMMERCE - Marché hebdomadaire du samedi - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2014

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Marché hebdomadaire du samedi. Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2014. Là aussi c'est habituel.

Mme RITONDALE : Là aussi c'est récurrent, c'est en période de Noël. Donc là, c'est pareil, du 6 décembre au 4 janvier, c'est le marché qui se tient principalement sur la place Clemenceau. Alors toujours pareil, pour le montage et le démontage des installations pour les animations, il faut déplacer les forains du 22 novembre au 10 janvier inclus, et le déplacer afin d'assurer la continuité du marché des Iles d'Or.

Je vous propose de déplacer sur l'avenue Gambetta, dans la partie comprise, toujours pareil Bellon/Lyautey/ avenue Gambetta/avenue du 8 mai/Georges Auric, du 22 novembre 2014 au 10 janvier 2015 inclus.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations ? Même procédure. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - COMMERCE - Rétrocession du bail commercial relatif au local sis 14 avenue Gambetta - Lancement d'une nouvelle consultation - Approbation du cahier des charges

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Rétrocession du bail commercial relatif au local... Madame ?

Mme GALLART : ... problème avec le micro.

J'ai, disons, un lien direct avec la rétrocession du bail au 14, avenue Gambetta.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien écoutez, Madame, vous ne participerez pas au vote.

Mme GALLART : Merci Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, rétrocession donc du bail commercial relatif au local sis 14, avenue Gambetta. Lancement d'une nouvelle consultation. Approbation du cahier des charges. Madame RITONDALE.

Mme RITONDALE : Alors, la Ville, par décision n° 5 du 9 janvier 2013, avait exercé son droit de préemption pour l'acquisition du bail commercial du 14, avenue Gambetta, ayant pour bailleuse Madame Lucile BIANCHI.

Par délibération n° 17 du 8 février 2013, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition dudit bail, qui a été reçu le 6 mai 2013 par Maître VERIGNON.

Au terme d'une mise en concurrence, la candidature de la Sarl INDIGO a été retenue et la rétrocession approuvée par le Conseil Municipal n° 42 du 20 décembre 2013.

Depuis lors, un changement d'actionnaire a été opéré au sein de la Sarl INDIGO, nécessitant la remise de documents actualisés pour procéder à la préparation de l'acte de cession.

Malgré plusieurs relances de l'étude notariale, le gérant de la Sarl INDIGO n'a pas transmis ces documents, faisant ainsi obstacle à la rétrocession du droit au bail.

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 26 juin 2014, la Commune a été mise en demeure le gérant de... a, pardon... La Commune a mis en demeure le gérant de transmettre la pièce manquante avant le 11 juillet 2014, sous peine de caducité de son offre.

Le gérant n'ayant pas fait droit à cette mise en demeure, la Commune n'est plus, à bon droit, liée à la Sarl INDIGO.

La cession du droit au bail étant caduque depuis le 11 juillet dernier, il est nécessaire de relancer la procédure pour désigner un nouveau cessionnaire.

Le cahier des charges de rétrocession du bail commercial a été approuvé par l'assemblée délibérante du 28 juin 2013.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, écoutez, on va donc relancer.

Mme RITONDALE : Voilà, il faut relancer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et on va constater l'absence de suivi de l'intéressé.

Mme RITONDALE : Dans le cahier des charges, il y a eu trois modifications, enfin trois petites précisions.

À la page 7, en dessous, il y a marqué que « le repreneur prendra les locaux dans l'état dans lequel ils se trouvent sans pouvoir exiger de travaux de la part du vendeur. Les locaux sont disponibles immédiatement ».

Page 8, il y a « le loyer actuel, qui est de 2 348,88 euros, et la révision triennale sont appliqués de plein droit proportionnellement à la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE ».

Ensuite, il y a « le prix du droit au bail est fixé à 110 000 euros ».

Et à la page 10, « une clause particulière sera insérée dans l'acte de rétrocession qui prévoira sa résiliation en cas de non-maintien par le cessionnaire de l'activité validée par la Ville ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci. Sur ces réserves... Enfin, sur ces précisions, plutôt, je vous remercie de votre approbation.

Une simple remarque : compte tenu du contexte, parce qu'il est toujours ennuyeux de voir un établissement, surtout à cet endroit-là, fermer, un commerçant hyérois bien connu a souhaité le louer temporairement. Et en assurant la sécurité juridique de cette location, il sera donc utilisé, ce qui permettra d'améliorer la vie dans le quartier. Voilà.

Pas d'observations ? Oui, Monsieur ?

M. POLITI : Je voudrais bien sûr approuver cette proposition, mais simplement rappeler que ce droit de préemption des baux va dans le bon sens, parce qu'elle permet à la Commune d'avoir un certain regard sur l'installation de commerces en son centre-ville. Donc je pense que nous sommes contents qu'on continue dans le même sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument, avec une application la plus objective possible...

M. POLITI : Absolument !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...pour les candidats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - LA CAPTE- LOT n°232 - SUPPA - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, gestion foncière et domaniale. LA CAPTE. Lot n° 232. SUPPA. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Oui, Monsieur le Maire.

Donc, M. et Mme SUPPA sont titulaires d'un bail emphytéotique pour une durée de 70 ans à compter du 1^{er} janvier 1957 sur un terrain du lotissement communal de LA CAPTE.

La parcelle cadastrée fait une superficie de 407 m² et se situe 9, rue de la Darse. Donc elle supporte une construction à usage d'habitation.

Elle a fait l'objet de travaux de surélévation.

Donc il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Donc le bail expirera le 31 décembre 2055. Il est précisé que les frais notariés seront à la charge des emphytéotes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci. Alors cela, c'est une procédure... bien... que j'ai du mal à commenter, parce que c'est vrai que quand on élève un étage pour améliorer la situation familiale, c'est vertueux ; quand on l'élève pour avoir 30 ans, c'est original.

Il y a donc une réflexion qui est entamée avec les représentants des titulaires de baux emphytéotiques pour voir s'il n'y a pas d'autres modalités qui permettraient d'améliorer l'environnement, la qualité du quartier (des clôtures de qualité, des économies d'énergie, etc.), et qui pour un montant comparable n'imposeraient pas à quelqu'un de monter l'étage dont il n'a peut-être pas toujours un besoin excessif. Voilà.

Donc il y a une réflexion qui est actuellement menée avec les titulaires de baux emphytéotiques.

Ceci étant, on applique la réglementation et surtout ce qu'il y a dans la convention des baux emphytéotiques.

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 5 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Place JOFFRE-
DÉCLASSEMENT d'un lot de volume en tréfonds**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion foncière et domaniale. Place Joffre. Déclassement d'un lot de volume en tréfonds. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Oui, donc la Commune a engagé une démarche en vue de la construction d'un programme immobilier constitué de logements et de commerces sur le site de la place Maréchal Joffre.

Pour ce faire, il est prévu, par délibération du 15 mars 2013, que la Commune cède, après déclassement, à la société VAR AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT, concessionnaire de la Commune, l'emprise devant supporter le projet immobilier ainsi qu'un volume en tréfonds.

Par délibération n° 24 du 28 septembre 2012, le Conseil Municipal avait constaté, après enquête publique, la désaffectation de la parcelle d'une superficie de 2024 m² et du tréfonds de la parcelle cadastrée BX n°312 compris entre... d'une superficie, pardon, de 693 m², et avait prononcé le déclassement de ces emprises.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire, en vue d'améliorer les conditions d'usage du programme immobilier, de modifier le lot volume en tréfonds de la place Maréchal Joffre afin de permettre une extension du parc de stationnement en sous-sols dont deux niveaux seront ouverts au public.

Le volume en tréfonds de la future parcelle a les dimensions suivantes :

- une emprise de 994 m² entre les altitudes 28.45 et 30.95
- et en dessous de l'altitude 28.45 : une emprise de 1334 m²

Donc pour ce faire, il est nécessaire de constater la désaffectation et de déclasser le Domaine Public Communal sur les emprises concernées.

Donc il s'agit en fait de la partie Maréchal Joffre qui supporte actuellement les taxis et les bus. Voilà.

Une enquête publique a eu lieu du 25 août au 9 septembre 2014 inclus. Le commissaire enquêteur a émis, le 17 septembre 2014, un avis favorable au projet de déclassement des emprises concernées.

Donc il vous est proposé de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement des emprises du volume en tréfonds identifiées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur OZENDA. Je voudrais indiquer que cette modalité permettra d'avoir 114 places de stationnement public au lieu et place des 14 qui résultaient du dernier permis qui avait été accordé. Et on a donc, devant l'obligation de modifier l'économie générale du projet, demandé et imposé cette considération qui, je crois, est utile à chacun.

Pas d'observations ? Oui, Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Trois observations rapides. On ouvre donc 114 places de parking public, ce qui est une bonne chose en termes de gestion du... comment dire... de l'espace et de la capacité d'attirer des gens en centre-ville. Qui gèrera ce parking ? Est-ce qu'il y a une coordination qui est prévue avec le parking actuel puisque je pense que la concession doit arriver à son terme ? Est-ce que la Ville entend le gérer et reprendre ce point en régie ? C'est la première question.

La deuxième : vous êtes dans un espace protégé, et notamment la protection des micocouliers qui ont plus de 50 ans. On vient de vivre une mauvaise expérience au niveau du carrefour Nano : il y a trois eucalyptus, il y en a un qui est mort.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai.

M. SEEMULLER : Et donc...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faudrait l'enlever d'ailleurs.

M. SEEMULLER : Je parle au nom de Madame DEL PERUGIA, mais je pense au nom de tous les Hyérois qui sont attachés à ce patrimoine naturel : les bacs pour les racines des micocouliers, c'est-à-dire qu'on peut très bien faire des parkings qui peuvent avoir des conséquences dramatiques pour ces arbres dans cette zone protégée, puisque je rappelle que les alignements d'arbres constituent une des richesses de la Ville.

Le dernier point, j'en profite, c'est la gare routière. Donc, vous avez remis trois bus, trois cars pardon, sur cet espace.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a beaucoup de régulation.

M. SEEMULLER : Beaucoup de régulation. Est-ce que votre intention, c'est d'en faire une demi-gare routière ou bien de prolonger le débat avec une vraie gare routière qui serait en complément de la gare SNCF ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, sur les trois points. Concernant les arbres, il faut être extrêmement vigilant et on essaiera de l'être.

Sur la gestion, elle n'a pas pour l'instant été envisagée, mais a priori serait une gestion... Kaufman & Broad trouveront un partenaire dans l'affaire. En revanche, nous avons entamé une réflexion pour voir l'opportunité, lorsque les parkings principaux Olbia, Clemenceau, viendront à échéance, de voir s'il y a une opportunité de les mettre en régie. Et on est en train de faire une étude pour voir les conséquences qui en résulteraient, notamment au plan financier, bien entendu.

La troisième...

M. SEEMULLER : La gare routière ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors la gare routière, bien entendu, une fois les travaux... Alors pendant la durée des travaux, on déplacera et on aura une gare intermédiaire, je l'ai d'ailleurs signalé. Dès les travaux terminés, tout sera remis en l'état comme aujourd'hui.

Sur la gare routière elle-même, je crois que cela a déjà beaucoup amélioré la situation, mais il faudra aller vers un espace multimodal à la gare, et j'aurai l'occasion d'en reparler peut-être tout à l'heure.

Bien, cette précision étant donnée... Oui, Monsieur POLITI ?

M. POLITI : Alors, Monsieur le Maire, permettez-moi bien sûr d'intervenir sur cette question, puisque je constate qu'après avoir dénoncé ce projet...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr.

M. POLITI : Alors que je m'attendais à ce que ce projet soit abandonné purement et simplement, il continue.

Je remarque que deux de vos Adjoints, qui étaient à l'époque dans mon ancienne équipe, avaient fait des recours par rapport à la première procédure de déclassement. Je ne veux pas citer, bien sûr, Messieurs CARRASSAN et DI RUSSO. Je serais donc curieux de savoir comment et qu'est-ce qu'ils comptent faire maintenant ?

Et puis d'autre part, pour moi, le plus étonnant, c'est que, donc ce projet vous le maintenez, mais encore ce projet qui était un projet avec un hôtel est devenu un projet 100 % logement. Et il me semble que vous avez justifié à un moment cette transformation en expliquant que le promoteur, Kaufman & Broad donc, n'avait soi-disant pas d'offre pour un hôtel. Alors, je tiens à dire haut et fort que c'est faux. Et je pense que vous le savez.

C'est d'autant plus regrettable parce que simplement, de mon point de vue, ce projet sans hôtel devient un simple projet de construction de logements sans véritable plus-value économique pour le centre-ville. Je tiens à remarquer avec beaucoup de nostalgie que c'était l'un – de mon point de vue – l'un des derniers endroits permettant d'accueillir un hôtel de qualité en centre-ville. Je voudrais rappeler simplement que cet hôtel aurait été générateur d'une dizaine d'emplois et puis que les clients, les touristes qui auraient fréquenté cet hôtel eh bien, auraient eu l'occasion d'apprécier nos commerces de centre-ville et aussi d'utiliser le complexe touristique et culturel que nous avons à côté avec le Casino, le Forum, le Park Hôtel, et j'en oublie. Je voudrais à ce propos savoir ce qu'en pense votre Adjoint au Tourisme, qui était le mien avant.

Et il y a votre dernier argument, c'est l'augmentation du nombre de places de parking. Je suis désolé, mais les nouvelles places de parking créées, eh bien elles sont d'abord pour partie celles initialement prévues pour l'hôtel puisqu'il y a, on est bien d'accord, forcément plus de chambres d'hôtel que de futurs appartements. Il n'en reste pas moins que ces places viennent tout juste compenser celles que vous avez supprimées sur la place Joffre à proximité du Park Hôtel, alors que je voudrais simplement rappeler que mon projet ne les supprimait pas.

Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie, Monsieur POLITI.

D'abord, je voudrais vous rappeler qu'y compris dans la gestion communale, la continuité du service public s'impose, et c'est vrai que ce projet était totalement avancé, des promesses de vente étaient faites, d'ailleurs de façon un peu originale, puisqu'on ne sait pas si la vente qui avait été suivie d'une demande de VAD avec 1,7 million de plus à Kaufman & Broad relevait des habitudes traditionnelles de la gestion communale.

M. POLITI : Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, de répondre à ce sujet, je m'en étais longuement expliqué à l'époque. Cette plus-value devait permettre à VAD de faire des réalisations donc d'aménagements de la future rue Joffre et en plus peut-être aussi des aménagements sur la place Clemenceau, qui dans ce cas-là n'aurait rien coûté donc au budget et aux Hyéroises et aux Hyérois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais il n'empêche que je trouve original, si vous voulez, qu'à quelques jours d'intervalle, il y ait de telles différences dans une transaction.

Pour l'hôtel, vous dites « soi-disant », et vous dites « c'est faux »...

M. POLITI : J'ai les preuves.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, alors que moi, écoutez... (brouhaha inaudible) que vos preuves et vos affirmations sur ce qu'a écrit Kaufman & Broad soient notées au procès-verbal, puisque c'est une totale diffamation à leur égard. Ils ont constaté l'absence de candidat et notamment de candidat susceptible d'acheter. Donc voilà, la réalité, elle est là et nous avons pris acte de cet état. Alors si vous dites : c'est faux...

M. POLITI : Mais je ne vous ai pas dit vous, à vous. Je dis que le projet...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, en tous les cas, je ne crois pas...

M. POLITI : Et je donnerai les preuves.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous donnerez les preuves. Eux, ils donneront les leurs. Et vous aurez un débat avec eux. En tous les cas, ils m'ont écrit, ce qui me paraît être quand même pour eux une responsabilité particulière.

Sur les nouvelles places de parking, permettez-moi de dire quand même, de rappeler que dans le permis modificatif que vous avez accordé, le second permis, il n'y avait plus que 14 places de parking public ouvertes au public. Voilà, tout le monde peut en témoigner. Il y en a désormais 114. On peut m'expliquer les choses comme on veut, mais 100 places de plus, cela me paraît quand même plutôt positif.

Pour le reste, une fois encore, Monsieur POLITI, jamais nous n'aurions fait cette opération place Joffre. Nous pensons en effet que la respiration vaut mieux que l'étouffement. Mais à un moment donné, quand vous êtes devant vos responsabilités et qu'un projet est aussi avancé avec les risques majeurs qu'il y a de recours divers et variés, nous avons essayé de l'accompagner de la façon la plus positive possible.

Quant à Monsieur CARRASSAN et Monsieur DI RUSSO, je suis totalement solidaire du recours qu'ils avaient fait sur une enquête publique ou une enquête administrative dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle était un peu bâclée. On ne savait même pas quelle était la nature du projet, même pas si l'immobilier relevait de telle ou telle destination, et rien sur le parking. Donc ils avaient raison de le faire, mais vous admettez qu'on ne peut pas être schizophrène et qu'à un moment donné, quand on a fait un recours et qu'on est sur le même élu, Monsieur CARRASSAN faisant un recours contre Monsieur CARRASSAN, cela aurait eu une originalité particulière.

Donc voilà, nous avons essayé d'organiser ce qui nous avait échappé. Et je crois que les Hyérois seront heureux de savoir que cela leur permet d'avoir 100 parkings de plus à cet endroit avec...

M. POLITI : Et pas d'hôtel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardon ?

M. POLITI : Je dis : et pas d'hôtel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et pas d'hôtel puisqu'il n'y avait pas de candidat crédible.

Madame DEL PERUGIA ?

Mme DEL PERUGIA : Nous comprenons que pour la continuité du service public et par rapport aux obligations que vous aviez, le risque de recours, ce projet ait été continué, mais nous le regrettons quand même. Nous restons sur notre position de départ qui était une opposition franche par rapport...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez, la nôtre était encore plus franche que la vôtre, je vous le dis !

Mme DEL PERUGIA : Par rapport à ce projet, voilà. C'est la raison pour laquelle, dans la continuité de notre opposition, nous nous abstiendrons sur ce point.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : OK. Monsieur DALMAS ?

M. DALMAS : Sur la question des infrastructures hôtelières, il est clair qu'Hyères a besoin de compléter son offre en matière d'hôtellerie, à la fois en centre-ville et à la fois au bord de mer, et nous nous y employons actuellement avec Monsieur le Maire.

Sur l'implantation en centre-ville, bien entendu que l'implantation sur le site de Joffre était imaginable. Moi je voudrais rappeler qu'à cette époque, la procédure de sélection des candidats était quand même probablement un peu compliquée parce que personnellement, je n'y ai jamais été associé, et la seule enseigne qui était citée ne me semble pas faire partie du type d'hôtellerie qui nous est nécessaire pour entretenir, pour développer un tourisme à l'année. Donc je crois qu'il n'y a pas de regret à avoir sur cette opération-là. Le lieu était intéressant, mais ce n'est pas le seul lieu possible. L'enseigne n'était pas adaptée, en tout cas celle dont j'avais entendu parler.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur CARRASSAN ?

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, je reviens sur un point de l'histoire, peut-être un détail. À l'époque, nous n'avons pas fait un recours, mes amis Renée TORNATO, Elie DI RUSSO et moi-même contre le projet, car le projet à l'époque n'était pas connu. Nous avons fait un recours contre une délibération sur le plan formel, contre une délibération que nous estimions et que nous estimons toujours mensongère et illégale. Donc nous avons argumenté auprès du tribunal administratif. La dernière étape a été franchie avec un mémoire en réplique qui inquiète beaucoup d'ailleurs les partenaires de ce projet. Alors, l'instruction est close. Nous attendons l'audience et puis nous verrons ce qu'ils nous diront. Mais que ce soit bien clair : c'est la délibération qui était visée, car elle était mensongère et surtout qu'elle commençait de manière spectaculaire en affirmant que la gare routière avait été déplacée alors qu'elle avait été purement et simplement supprimée, ce que les Hyérois ont subi pendant de longs mois.

Voilà, donc c'était une question de vérité et c'est ce qui explique le recours que nous avons fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, enfin on ne va pas peut-être... Vous avez fait le recours ensemble, donc c'est bon.

M. DI RUSSO : Oui, mais Monsieur le Maire, je voudrais dire simplement, sur la question de fond, que cela a été une grave erreur cette suppression de la gare routière, qui a perturbé énormément. Et je pense qu'effectivement, vu le contexte géographique d'Hyères, il est évident qu'il faut au centre-ville un point au niveau de la circulation et au niveau des transports. Donc cela me paraît être une grave erreur, et il aurait mieux valu laisser cet espace-là comme espace de respiration.

C'est la première fois que je vois quelqu'un vendre des terrains au centre-ville alors qu'on en a besoin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les choses étant ce qu'elles sont, on ne va pas refaire les débats.

Il y a un problème de déclassement. Je vous demande d'approuver cette délibération pour le déclassement d'un lot de volume en tréfonds. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée à la majorité.

ADOPTÉE par 32 VOIX

3 CONTRE : Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Patrick COLLET

10 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il fallait s'abstenir, me dire qu'on est en plein différend avec la création du parking, c'est un parking de délégation.

**AFFAIRE N° 6 - ENVIRONNEMENT - Convention pour la création d'un Refuge
LPO sur le site de La Lieurette - Autorisation de signature donnée
à Monsieur le Maire**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Environnement. Convention pour la création d'un refuge LPO sur le site de La Lieurette. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, je vais vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Allain BOUGRAIN-DUBOURG, le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Vous vous souvenez qu'Allain BOUGRAIN-DUBOURG est venu le 13 septembre dernier pour fêter avec Anne VOURC'H et Anne-Marie DUCROUX le patrimoine naturel de la commune en perspective des Journées du Patrimoine qui avaient pour thème cette année « Patrimoine naturel, Patrimoine culturel ».

Alors, avec Allain BOUGRAIN-DUBOURG, nous avons décidé de parler de La Lieurette et l'idée est venue de proposer ce terrain de près de 30 hectares pour en faire un refuge LPO en faveur de la biodiversité, de la faune et de la flore sauvage. Ce terrain s'y prête. C'est une zone humide remarquable. C'est une ZNIEFF de la plaine du Ceinturon et de Macany, et riche en faune et en flore de façon tout à fait remarquable. Donc cela nous a paru une bonne destination, à cette étape de la valorisation du patrimoine naturel de la Commune, cela nous a paru une bonne destination que de préparer cette convention avec la LPO. Un refuge LPO, cela permet de créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore, cela permet de renoncer aux produits chimiques, cela permet de réduire l'impact sur l'environnement, et cela permet de faire un espace sans chasse pour la biodiversité.

Voilà, vous avez tous ces éléments à votre disposition dans le texte de la convention et dans la charte qui y est annexée.

Donc c'est un geste très significatif de la Commune en faveur de son patrimoine naturel, et je pense que tout le monde y sera sensible. Donc merci d'autoriser le Maire à signer avec Allain BOUGRAIN-DUBOURG cette convention pour trois ans.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame, une question à poser ?

Mme DEL PERUGIA : Non, non, nous constatons avec plaisir cette politique concernant ce lieu.

Nous avons rappelé en son temps, quand il s'est agi d'en faire un lieu d'accueil pour les gens du voyage, voilà, nous avons rappelé d'abord que c'était un lieu en zone humide, donc inondable, et ensuite nous avons rappelé la richesse environnementale de ce lieu.

Donc c'est avec beaucoup de plaisir que nous allons voter favorablement cette délibération. Donc nous notons un rapprochement de votre politique avec nos propres soucis environnementaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vous ai pas vue quand je me battais contre les gens du voyage à La Lieurette. Vous étiez là ?

Mme DEL PERUGIA : Oui, nous étions là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous êtes discrets, quand même. Non, c'est pour dire que le rapprochement...

Mme DEL PERUGIA : « Contre les gens du voyage à La Lieurette ». « Contre ». Alors « contre les gens du voyage », je n'aime pas trop...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Disons qu'il y a convergence, mais on ne court pas derrière les écolos.

Mme DEL PERUGIA : Non seulement j'y étais, je me rappelle, j'ai pris des photos, nous avons écrit des articles dans la presse. Ce combat, nous l'avons mené, mais de façon associative. Donc, vous ne pouvez pas dire que nous avons été absents.

Ceci dit, c'est avec bonheur que nous notons un rapprochement de votre politique avec nos propres soucis environnementaux. Nous vous attendons également sur d'autres dossiers dont nous parlerons en temps et heure. Et nous espérons qu'il y aura de la continuité dans cette politique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'autres observations ? Monsieur POLITI ?

M. POLITI : Monsieur le Maire, je serai beaucoup moins enthousiaste que Madame PERUGIA par rapport à cette proposition.

Je voudrais rappeler simplement que sont présents sur ces terrains une association, l'Association l'Arche de Cathy, qui fait un très bon travail, et ainsi que Monsieur ISOARDI et ses moutons.

Donc, je pose simplement la question de savoir. J'ai vu que dans la convention, on fait référence à ces deux entités. Par contre qu'en est-il de leur présence ? Et surtout, vont-ils avoir des contraintes supplémentaires par rapport à cette convention ?

Si j'ai bien compris, la LPO va vous proposer un plan de gestion dans le cadre duquel certains aménagements seront à réaliser. Et en échange, la Ville s'engage, si je reprends la convention, à payer sous forme de subventions l'association. Mais a-t-on idée du coût ? D'autant plus qu'il me semble que l'audit que vous nous avez présenté il y a quelques jours rappelait que le montant des subventions était trop important. Alors je me pose la question : ne serait-ce pas un chèque en blanc que l'on donne à l'association ?

Enfin, dernier point – et cela, c'est pour l'anecdote – vous sollicitez aujourd'hui l'approbation du Conseil Municipal alors qu'il suffit d'avoir lu la presse, ou surtout les réseaux sociaux, pour constater que cette convention, elle a été signée lors de l'ouverture de la Semaine du Patrimoine. Donc cela, c'est pour l'anecdote, parce qu'en fait c'était, je pense, une signature fictive pour la presse.

Et à propos des Journées du Patrimoine, permettez-moi simplement de vous dire combien je suis heureux qu'Hyères cette année ait mis en avant le label Ville d'Art et d'Histoire, label que nous avons obtenu l'année dernière, il y a à peu près 11 mois, et dont votre Adjoint à la Culture avait mis en cause l'obtention dans un délai aussi rapide. Alors, permettez-moi de faire un clin d'œil à Michel PELLEGRINO qui aujourd'hui n'est pas présent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comme d'habitude.

M. POLITI : Non, non, il a donné procuration !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est là par procuration.

M. POLITI : Il a une activité professionnelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La vie d'artiste !

M. POLITI : Et simplement je lui dis, je lui fais un clin d'œil en lui disant : « Bravo Michel pour la réussite donc de ce projet » ! Voilà !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci Monsieur.

Sur la présence des associations non seulement possible mais souhaitable, puisque vous devez savoir qu'il y a une harmonie qui se crée et qui est utile à la préservation entre ces animaux qui figurent sur le site. D'ailleurs, ils étaient présents lors de la signature symbolique. Donc, n'ayez aucune inquiétude, nous nous occupons des moutons.

Sur la gestion, il va de soi qu'il n'y a pas de chèque en blanc. Il y a simplement une politique qui est définie qui ne coûtera pas grand-chose, mais qui coûtera... qui rapportera beaucoup en image à la Commune et nous serons très vigilants. En tous les cas, c'est aussi la certitude qu'il n'y aura pas des aménagements originaux et des remblaiements comme nous avons dû à un moment donné tenter de les arrêter sur un site aussi emblématique.

Voilà, moi je n'ai rien de plus à dire.

Quant au label Art et Histoire, je l'avais dit en Conseil Municipal, moi je m'en félicite. Mais je dirai, c'est essentiellement un héritage, c'est le bonheur d'avoir une commune dont le patrimoine ne nous doit pas grand-chose sinon de l'entretenir. Et c'est pour cela que nous allons revenir sur Saint-Paul, dont la nature est exceptionnelle, voilà, mais j'aurais été heureux que vous veniez partager ces Journées avec nous. Sans doute accompagniez-vous Monsieur PELLEGRINO dans un concert ici ou là.

En tous les cas, vraiment, cela a été de très belles choses. Et c'est très important, au-delà d'un label, de le faire vivre et de faire vivre ce patrimoine. Vous savez, si j'ai souhaité inviter les personnes, qui sont par ailleurs des amis, comme la présidente de la section Environnement au Conseil Économique et Social, Madame DUCROUX, Monsieur BOUGRAIN-DUBOURG, Madame VOUREH et quelques autres, c'est pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de cette commune, et cela c'est très important. Il ne suffit pas, comme les uns ou les autres – et je plaide coupable – le faisons souvent, de dire : « C'est exceptionnel ». Il faut le faire savoir et il faut le faire relayer. Et les personnes de ce genre sont parties d'Hyères absolument éblouies et je crois que sur la plupart des étapes qu'ils ont eues, ils auront à cœur de montrer qu'Hyères est vraiment une ville emblématique au niveau naturel et je pense au niveau aussi culturel.

Monsieur CARRASSAN, un mot ?

M. CARRASSAN : Bien sûr, je suis de ceux qui se sont réjouis de l'obtention de ce label, d'autant plus que nous y avons travaillé pour l'obtenir, Léopold RITONDALE et moi, pendant un certain temps. Mais les temps ayant changé ensuite, mon audience a été réduite. Donc le label est resté en attente.

Alors, ceci posé, il y a le label et il y a la réalité. Ce qui compte, c'est la réalité. Ce n'est pas le label qui fait la réalité, ce n'est pas le label qui a fait le patrimoine et sa richesse à Hyères. Ce patrimoine existe depuis longtemps. Il a été soigneusement entretenu, restauré, animé. Et sur ce terrain-là, c'est à RITONDALE qu'on doit beaucoup de choses plus qu'à aucun autre.

Donc il y a le label et il y a la réalité. Si nous avons eu le label, c'est parce qu'il y avait la réalité. Donc en guise d'exploit, on va dire que c'est un exploit bureaucratique, c'est un tampon ministériel. On est content de l'avoir. Mais ce n'est pas cela qui a fait le succès de l'affaire. Voilà. Mais vive le label !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, alors écoutez, tout le monde est content dans cette affaire-là. Il n'y a pas de problème. Pas de débat sur... Sur quoi on était ? La Lieurette. Bien.

Donc je mets aux voix la concrétisation de la signature symbolique qui a eu lieu et qui aurait pu avoir lieu en présence de chacun d'entre vous. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions ? Je vous en remercie. C'est donc approuvé.

ADOPTÉE par 37 VOIX

8 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT

AFFAIRE N°7 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal de la PISTE CYCLABLE - TOULON - LA GARDE - LE PRADET - HYÈRES - CARQUEIRANNE - Rapport d'activités 2013 - Communication au Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous vous avons également communiqué deux rapports d'activités 2013, l'un concernant le Syndicat Intercommunal de la Piste Cyclable Toulon – La Garde – Le Pradet – Hyères – Carqueiranne, et l'autre le Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères – La Londe. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance. Il n'a pas lieu à vote, mais vous pouvez bien entendu vous exprimer, Madame.

Et puis je ne voudrais pas que..., je ne dis pas l'accessoire devienne l'essentiel, mais c'est vrai que cette réunion est dévolue aux questions d'actualité. Mais je vous en prie, Madame.

Mme DEL PERUGIA : Oui, mais c'est quand même important.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais je vous en prie.

Mme DEL PERUGIA : Voilà, c'est quand cela fait partie des activités de la commune, cette piste cyclable, cela fait partie quasiment de notre patrimoine. Elle est... Bon.

Il y a quelque chose qui m'a chagrinée dans ce rapport, que j'ai trouvé bien fait. D'ailleurs, je félicite les personnes qui l'ont réalisé parce que le suivant, j'aurais des remarques plus négatives à faire. Donc bravo pour ce rapport qui est complet, qui est explicite, qui donne bien des renseignements.

Mais il y a quelque chose qui m'a interpellée. Nous avons là un syndicat qui pour 27 km de piste a un budget de 152 000 euros, qui a dépensé 152 000 euros en 2013. Et je remarque que pour... cela fait quand même, au niveau de ce qu'ont coûté les indemnités des élus et les frais de personnel, on arrive à quasiment 30 % de cette dépense. Donc cela m'interpelle. Il faut savoir que 44 000 euros, un peu plus de 44 000 euros ont été reversés en indemnités aux élus. Alors bien sûr, c'est charges comprises, cotisations pour retraite comprises. Mais quand même, quand vous faites le calcul, si vous considérez que le président et les cinq vice-présidents, donc six personnes, ont touché ces indemnités, on arrive quand même à 300 euros par mois.

Alors est-ce qu'il n'y a pas quelque chose qu'on pourrait revoir, surtout dans le cadre...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 300 euros par mois pour la totalité ?

Mme DEL PERUGIA : 300 euros par mois par an, 300 euros par mois pour les six élus qui touchent...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà.

Mme DEL PERUGIA : ... des indemnités. Non, non, pas pour la totalité, pour chacun !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour chacun ?

Mme DEL PERUGIA : Pour chacun. Donc est-ce que dans le cadre des économies budgétaires que nous allons devoir accomplir, il n'y aurait pas quelque chose à faire ? Je sais bien qu'il y a cinq communes de présentes, donc cela explique aussi qu'il y a six élus qui sont indemnisés. Mais je trouve quand même que nos concitoyens peuvent se poser des questions sur l'utilisation de leurs impôts.

Ensuite, j'ai remarqué que tous les budgets n'avaient pas été utilisés. Je termine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur ce point, je partage un peu votre sentiment et vous avez dû constater que ce n'est pas ma pratique d'être excessif en la matière. Simplement, les syndicats sont ce qu'ils sont.

Mme DEL PERUGIA : Oui, mais les syndicats, nous y participons, donc on a notre mot à dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non mais bien sûr, Madame, mais le mot on le dit. Et je peux vous dire que la bataille rangée qui précède les affectations dans les syndicats peut parfois surprendre.

Je vous donne un seul exemple : le syndicat, la Mission CORAIL, qui est une mission pour l'emploi des jeunes, où 80 % ou 90 % concerne la commune d'Hyères, je peux vous dire qu'avant d'avoir levé la main pour dire à Jean-Marc GELY, qui me paraissait avoir toutes les compétences du fait de sa... qui a été chef d'entreprise, de s'en occuper, avant d'avoir levé la main, tout était déjà verrouillé, parce que sans doute, voilà, il y avait des préoccupations que je n'avais pas.

Donc c'est vrai qu'il y aura à mener une réflexion là-dessus, vous avez raison de le dire.

Mme DEL PERUGIA : Je dirais un combat. Plus qu'une réflexion, un combat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien écoutez, on combattrait ensemble.

Mme DEL PERUGIA : Ensuite donc, tout le crédit n'a pas été utilisé cette année, en 2013. Il restait 75 000 euros. Je suggérerais au syndicat et donc à Monsieur OZENDA, puisque c'est Monsieur OZENDA qui nous représente dans ce syndicat, tout au long de la piste cyclable, il y a une nécessité de garages à vélos. Je pense à l'Ayguade en particulier. Donc puisqu'il y a des sous, que ce syndicat n'est pas très gourmand, sauf en ce qui concerne les indemnités des élus, pourquoi ne pas envisager des garages à vélos tout au long de la piste cyclable ? Voilà.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On peut y réfléchir, Madame. Merci de vos remarques en tout cas.

Pas d'autres remarques ? Bien. Écoutez, vous avez donc lu ces deux rapports. Je vous propose une petite interruption de séance.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

**AFFAIRE N°8 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat
Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt - HYÈRES - LA
LONDE - Rapport d'activités 2013 - Communication au Conseil Municipal**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah pardon !

Mme DEL PERUGIA : Oui, il y a le second, il y a la forêt !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame, je vous en prie.

Mme DEL PERUGIA : On avait oublié la forêt, oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, c'est vous qui aviez oublié la forêt, vous ne bougiez plus, là !

Mme DEL PERUGIA : Non, donc je disais...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est l'arbre qui cachait la forêt.

Mme DEL PERUGIA : Je remercie vos services d'avoir complété le rapport qui a été initialement donné et qui était vraiment indigent. Il y avait trois pages dont une, c'était une grande photo très jolie en couleurs, mais le rapport ne disait rien de... S'il explicitait les travaux qui avaient été réalisés, il ne disait rien du budget en fait, sauf le budget global.

Donc je vous remercie, mais je pense quand même que le Conseil Municipal mériterait des rapports qui soient un peu plus élaborés, avec des renseignements du genre : qui le compose ? Comment il est constitué ? Quels sont les employés ? Est-ce qu'il y a du temps partiel ? Quels sont les employés qui y participent ? Parce que c'est de la responsabilité aussi du Conseil Municipal d'être au courant de ce qui se passe dans nos syndicats intercommunaux.

Donc pour les autres syndicats, les autres rapports de syndicat qui vont nous être fournis ultérieurement, j'aimerais qu'il y ait une attention particulière.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas moi qui les élabore.

Mme DEL PERUGIA : J'aimerais qu'il y ait une attention particulière.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On fera passer votre message.

Mme DEL PERUGIA : Nous avons quand même parmi nous des élus qui siègent dans ces syndicats. Certains mêmes sont présidents et en particulier, je crois que Monsieur DI RUSSO est président du syndicat de la forêt. Donc j'aimerais que nous soyons respectés en ayant des rapports qui soient de vrais rapports.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous êtes respectée, Madame. Vous êtes respectée.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, un mot parce que bon...

M. DI RUSSO : Simplement, Monsieur le Maire, je voudrais dire que je suis président depuis le mois de mai et que le rapport donc, ce n'est pas...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord. Mais peu importe, ce n'est pas grave...

M. DI RUSSO : Non, non, mais je le dis pour que les choses soient précisées là-dessus. Et je prends acte. Et Madame DEL PERUGIA a tout fait raison, effectivement, et je veillerai en tant que Président que toutes les informations soient données.

Je dois dire que le syndicat fait un travail remarquable. Il est exemplaire entre Hyères et La Londe pour la forêt, pour l'entretien de la forêt, des pistes et tout, depuis 1986, date de l'incendie qui avait ravagé le massif. Et que depuis cette année-là, il n'y a pas eu beaucoup de problèmes.

Je tiens à signaler que sur la Commune d'Hyères, il y a un membre de l'opposition qui est dans le syndicat, qui représente la Commune. Mais vous avez tout à fait raison.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela n'a rien à voir, Monsieur DI RUSSO. Il peut y avoir aussi ce principe : il y a des rapports, on peut les trouver complets ou plus incomplets, mais quand on a un intérêt particulier pour un, il peut y avoir aussi des relations bilatérales, comme on dit. N'hésitez pas, Madame.

Mme DEL PERUGIA : Oui, bien sûr, mais je pense que tout le Conseil est concerné.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Peut-être pas autant que vous.

Mme DEL PERUGIA : J'ai obtenu par rapport à ce syndicat des renseignements, mais mes collègues ne les ont pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien écoutez, on les diffusera à tous ceux qui le demanderont de façon complète. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous propose trois, quatre minutes d'interruption et on passe aux questions d'actualité.

La séance est suspendue de 11 H 02 à 11 H 08.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mes chers collègues.

Bien, mes chers collègues, on va donc ouvrir cette séance particulière consacrée aux questions d'actualité. Vous savez que nous avons souhaité, dans le règlement intérieur, à l'unanimité, introduire cette disposition qui nous permettra, on va dire une fois par trimestre, de poser les questions d'actualité à l'exécutif municipal, émanant :

- pour 4 des conseillers municipaux de la majorité,
- pour 3 du groupe *Ensemble pour Hyères et pour demain*,
- pour 2 pour le groupe *Hyères Bleu Marine*,
- et pour une du groupe *Agir pour Hyères*.

Je suis particulièrement heureux, si vous voulez, de cette innovation, puisque vous savez que je l'avais introduite dans un rapport que j'avais fait au Président de la République, bon, qui n'a pas été suivie d'effet au niveau national. Mais je crois que si cette opération se déroule, comme j'en suis convaincu, dans la dignité et de façon utile pour éclairer les Hyérois, elle fera preuve d'exemplarité et beaucoup essaieront de l'appliquer. En tous les cas, c'est une façon de rythmer la vie communale qui me paraît intéressante et organisée.

Et comme le dit le règlement intérieur, je cède la parole au président de séance, le doyen d'âge, Jean-Marc GELY.

M. GELY : Mesdames et Messieurs, je suis très fier d'inaugurer cette séance originale, qui innove, comme vient de le dire Monsieur le Maire, qui innove en France, ce type de questions d'actualité. Nonobstant la raison qui m'amène, qui m'autorise à présider cette séance, je suis, encore une fois, très fier de la présider.

La première question est une question du groupe *Rassemblement pour Hyères*, et c'est Monsieur Florent BACCI qui la pose.

M. BACCI : Alors ma question s'adresse à Madame MARINO, Adjointe à l'Éducation.

Madame, il est de tradition à chaque rentrée scolaire de faire un point sur la façon dont elle s'est déroulée. Cette année, ce point est d'autant plus important que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a constitué une grande révolution.

Pourriez-vous indiquer au Conseil Municipal comment les nouvelles activités périscolaires ont été mises en place ? Comment les élèves se les sont appropriées ? Quelle pourrait être leur évolution ? Et de façon plus globale, faire un point sur les effectifs scolaires de la commune.

Mme MARINO : Merci Monsieur BACCI.

La Ville d'Hyères a, malgré son opposition à la réforme, fait le choix d'appliquer la réglementation pour cette rentrée scolaire 2014-2015. En concertation avec les conseils d'école, les parents d'élèves et les professeurs, suite à plusieurs réunions d'information, nous avons décidé d'appliquer le décret Hamon avec un enseignement de 24 heures par semaine sur 8 demi-journées, et l'organisation de nouvelles activités périscolaires sur un après-midi complet.

184 professionnels de la Ville encadrent les enfants et 10 associations sont partenaires pour des activités diverses : le hockey, la gym, la pétanque, les jeux d'adresse, le judo, le yoga, l'informatique, les arts plastiques, le théâtre, etc.

Il est important de souligner que malgré le coût de cette réforme pour la Ville et une nette incertitude, voire une réelle inquiétude sur les financements, la Ville d'Hyères a fait le choix de ne pas pénaliser les familles et de favoriser un accès égal à tous. Elle a donc décidé que les nouvelles activités seraient gratuites. Nous avons décidé également de maintenir les horaires habituels des écoles afin de ne pas pénaliser l'organisation des parents et nous avons organisé les temps périscolaires autour des temps d'enseignement, et ce pour chaque école.

Si on se réfère à ce qui s'est passé et ce qui se passe encore dans d'autres villes, nous avons d'ores et déjà fait un premier bilan qui est plutôt positif au regard de la complexité de la mise œuvre sur les 28 écoles de la ville. Les équipes sont d'ailleurs encore sur le terrain pour chaque après-midi de NAP, afin de régler au mieux les difficultés imprévues ou les imperfections qu'il est normal de rencontrer face à une réforme de cette ampleur dans une ville de notre taille.

Afin de rester dans la démarche de concertation qui est la nôtre depuis le début, nous avons organisé un premier comité de suivi des NAP cette semaine – hier en réalité. Ce comité se réunira régulièrement afin de faire le point et d'envisager ensemble des solutions et de faire des propositions.

Aujourd'hui, ce sont 75 % des enfants qui sont inscrits aux NAP, soit 2 800 enfants. Nous faisons néanmoins aujourd'hui un constat auquel nous nous attendions : les parents indiquent que les enfants accusent déjà la fatigue. Je rappelle qu'ils doivent se lever tôt cinq jours par semaine. Nous ignorons pour l'instant quel sera l'impact réel de cette réforme sur les apprentissages.

Concernant la rentrée scolaire, ce sont 3 771 enfants de maternelle et de primaire qui ont fait leur rentrée à Hyères le 2 septembre dernier. Nous avons dû malheureusement affronter cette année des décisions de l'Éducation nationale concernant des fermetures de classes à Michelet et à Saint-Exupéry. Nous nous sommes bien évidemment mobilisés contre ces décisions. La Municipalité s'est d'ailleurs exprimée en séance du Conseil Municipal du 18 avril contre ces fermetures.

Monsieur le Maire est intervenu à de nombreuses reprises auprès de l'Inspection académique et du rectorat. Sa dernière intervention a d'ailleurs permis d'éviter de justesse une autre fermeture de classe à l'école Excelsior. Cette classe a été sauvée cette année, mais jusqu'à quand ?

Il est un fait que la Ville d'Hyères voit depuis dix ans sa population diminuer. Le nombre d'enfants scolarisés est en baisse dans les écoles, situation qui ne manque pas de nous préoccuper. En dix ans, nous avons perdu plus de 500 enfants. Certaines écoles présentent aujourd'hui un effectif limite au regard de leurs capacités. Il est à craindre que faute de voir notre population augmenter, nous devrions encore faire face à de nouvelles fermetures de classes.

M. GELY : La seconde question est une question du groupe *Ensemble pour Hyères et pour demain*.

Mme TROPINI : Il y a neuf mois, à la mi-janvier plus précisément, notre commune a connu d'importantes inondations, obligeant alors à faire évacuer plusieurs lotissements, dont certains sont en zone inondable. Plusieurs quartiers (les Borrels, Saint-Nicolas, l'Oratoire) ont été concernés. De nombreux agriculteurs et horticulteurs ont perdu leur récolte. Des écoles ont subi des dommages. Des décès sont survenus à La Londe. Un homme s'est même suicidé, désespéré.

Au désastre humain – certains habitants du quartier de l'Oratoire en étaient à leur troisième inondation en quinze ans – s'est ajouté le désastre économique.

Je veux d'ailleurs une nouvelle fois louer le travail des services municipaux et l'équipe précédente, qui ont fait preuve d'anticipation, de réactivité et d'écoute face aux sinistrés, tout comme je veux saluer le formidable élan de solidarité dont les Hyérois ont fait preuve à ce moment-là.

Dans la foulée de ces événements, une série de mesures à court, moyen et long termes avaient alors été présentées à l'ensemble des habitants des zones concernées.

L'épisode pluvieux orageux survenu il y a quelques jours, même s'il n'a pas été aussi intense, nous rappelle que cette problématique est plus que jamais d'actualité.

En conclusion, et je reprendrai ici vos propres propos que vous avez utilisés à l'Assemblée Nationale en janvier dernier : « Il faut également agir très vite, car quand le soleil se remet à briller dans le Sud, quand les maisons finissent de sécher, on a souvent tendance à oublier que les problèmes d'hier et d'aujourd'hui peuvent encore être ceux de demain ».

Aussi nous souhaiterions connaître les mesures que vous avez d'ores et déjà et/ou que vous allez mettre en œuvre afin de protéger ces populations, et aussi les lycéens du Golf Hôtel, tout en rappelant que contrairement à ce qui a pu être évoqué à ce sujet, ni les caisses de la Ville, ni les dossiers ne sont vides.

M. GELY : La réponse est à Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

Merci, Madame, de poser cette question. On est sur un sujet où la solidarité est complète. Elle avait été bien sûr affirmée auprès de la Municipalité précédente quand nous avons connu les inondations, et je suis bien convaincu que nous pouvons compter sur la vôtre au moment où nous pouvons être touchés. Et c'est une affaire dans laquelle la continuité, dès lors que des réponses responsables doivent être apportées, doit être la règle.

Je vous indiquais que sur l'orage récent très particulier qui est tombé à la verticale et qui n'avait rien à voir avec le bassin-versant du Gapeau, 60 mm d'eau sont tombés en un quart d'heure. Je rappelais que cette salle, par exemple, a été inondée pour la première fois de son histoire ; toute la mairie a été inondée ; les ascenseurs ; 70 horticulteurs, vous l'avez dit, ont été touchés de façon importante ; le centre-ville totalement inondé. Et je suis heureux que nous ayons pris le soin tout à l'heure, dans une motion à l'unanimité, de demander au ministre de l'Agriculture d'être attentif aux problèmes des agriculteurs et que l'état de calamité agricole puisse être déclaré. Je crois que vous avez pu apprécier là aussi la solidarité bien sûr de chacun, et des services en particulier.

Sur les mesures nécessaires qui doivent nous guider : sur la prévention immédiate, nous avons souhaité que dès lors qu'une alerte pouvait intervenir à deux ou trois jours, il y ait un entretien préventif systématique de tous les réseaux d'eau pluviale, notamment à l'Oratoire, et les services techniques sont mobilisés sur ce point. Nous avons également mis en place un nouveau système appelé « Télé Alerte ». C'est un système encore plus précis, encore plus efficace que le précédent, qui fonctionnait, mais qui permet cette fois d'alerter en une heure 90 000 personnes et d'envoyer 150 000 SMS. Je crois que cela peut servir, au-delà de téléphones nouveaux qui viennent de m'être indiqués, à renforcer encore l'efficacité d'une cellule de crise qui a fait ses preuves par le passé et qui démontre encore aujourd'hui sa pleine efficacité.

Sur la prévention à court terme, qui me paraît très importante, nous avons lancé un programme de maîtrise d'œuvre pour aménager et surtout essayer d'hermétiser, si l'expression m'est autorisée, pour les crues courantes de l'Oratoire. Ce programme sera réalisé avant l'automne 2015. Des études sont en cours, de telle façon que l'ensemble des trous béants qu'il y a à l'Oratoire puissent être comblés et que... la résurgence des eaux pluviales, qui crée plus de problèmes, d'après les experts, à la limite que les crues elles-mêmes, puisse être résolu.

Enfin, un plan d'action et de prévention des inondations à moyen et long terme. C'est bien sûr, et on le sait, à travers le Syndicat mixte du Gapeau que les réponses doivent être apportées à tous les niveaux. C'est sa compétence. Avec la très grande difficulté d'un syndicat dont l'essentiel des membres envoient l'eau mais ne la reçoivent pas. Et nous devons essayer d'être le plus influents possible pour obtenir les moyens nécessaires.

Monsieur le Préfet CAYREL, dans une réunion sur le sujet que nous avons organisée en préfecture, avait l'intention, et je pense que son successeur aura la même, de mettre en place par anticipation le plan de prévention des risques pour inondation, le PPRI rapidement. L'idée étant de pouvoir faire un peu pression sur les municipalités pour mettre en place les travaux nécessaires et non pas pour les différer aux calendes grecques, étant bien entendu – et c'était l'état de notre réflexion – que dès lors que ces bassins de rétention par exemple seront mis en place et que la qualité de la lutte contre les inondations sera améliorée, le PPRI pourra évoluer vers plus de compréhension. Je crois que c'est une mesure dissuasive, si j'ose dire, importante.

Le deuxième élément très important, c'est la mise en place d'un PAPI. C'est une formule qui permet d'intervenir en urgence dans un plan d'aménagement sans avoir à attendre – là encore, ce sont des procédures administratives – que le SAGE soit opérationnel ; sans avoir à attendre 2017. Si le PAPI n'est pas mis en place, le bassin... le Syndicat mixte du Gapeau ne pourra pas intervenir avant que le SAGE n'existe. Cela fait partie des curiosités de l'administration. Monsieur le Préfet, le Maire de La Crau et moi-même militons pour que le PAPI soit très rapidement mis en place. C'est à ce titre que nous pourrions réaliser les travaux nécessaires. Nous essayerons d'aller le plus vite possible.

Dans l'attente, bien entendu, nous continuons la politique qui avait été entamée d'achat du foncier aux lieux prévisibles des bassins, notamment au Plan du Pont, sans hésiter bien sûr à mettre en place les déclarations d'utilité publique nécessaires.

Quelques mots complémentaires sur le fonds Barnier. Comme on pouvait le redouter, même si cela a pu faire rêver, aucune personne n'a été éligible au fonds Barnier – c'est le résultat des investigations préfectorales – dans la mesure où il ne peut intervenir que s'il y a destruction totale pratiquement d'une maison, ce qui n'a pas été constaté.

Enfin, je voudrais rappeler qu'il y a la possibilité de créer une taxe « inondation » et que ce sera le moyen d'avoir les ressources nécessaires pour véritablement parer aux éventualités. La Commune d'Hyères est prête à mettre en place la taxe « inondation », mais bien entendu avec l'ensemble des communes du Syndicat mixte du Gapeau. Je crois que ce moyen dédié sera nécessaire si nous voulons être opérationnels.

Voilà, Madame, les réflexions qui sont aujourd'hui les miennes. Je voudrais ajouter que nous avons eu sur le sujet beaucoup de rencontres avec Monsieur le Préfet, parce qu'il est important que l'État suive en la matière et analyse – je prends l'exemple des aménagements sur le bord du Gapeau – les mesures que nous pourrions prendre. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de sa réponse définitive en matière de loi sur l'eau, en faisant bien peser l'idée que la sécurité des personnes peut parfois l'emporter sur la sécurité de quelques espèces végétales.

Nous avons eu une réunion sur les inondations le 6 octobre avec l'ensemble des ASL et CIL de l'Oratoire, de telle façon qu'on leur donne le détail de ce qui va être fait ; et puis une réunion globale quand nous aurons les premiers éléments de l'étude et qu'elle pourra être opérationnelle fin octobre. Voilà.

La Commune, la Municipalité est totalement mobilisée sur ce sujet, car tous mes prédécesseurs le savent : quand il y a des orages, tout le monde est inquiet et le Maire un peu plus parce qu'il a une responsabilité éminente et nous essayerons de la remplir avec efficacité.

Je vous remercie.

M. GELY : La parole est cette fois au groupe *Hyères Bleu Marine*.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, 900 logements sociaux doivent être construits à Hyères dans un proche avenir, vous aviez vous dit.

La Ville participe évidemment au financement de ces constructions et bénéficie en retour d'un quota de logements à attribuer.

Qui décide de la configuration des appartements, plus précisément de leur superficie ?

En effet, des familles hyéroises, pourtant représentatives de la moyenne des familles françaises, puisque le taux de fécondité par femme dans notre pays est de 2 enfants, attendent depuis 10 ans un logement et s'entendent répondre par le CCAS : « Mais vous n'avez que 2 enfants ? » sonnante comme un reproche et en tout état de cause comme une fin de non-recevoir quant à l'obtention dudit logement réservé de toute évidence à des familles très nombreuses....

Ces familles en difficulté économique et/ou sociale n'ont-elles pas le droit à un logement décent ?

Il s'agit pourtant de couples ou de familles monoparentales avec 2 enfants !

De même, dans la perspective du maintien voire du développement économique que tous les élus promettent aux Hyérois, un jeune qui débute et peine à trouver un emploi stable n'aurait pas droit à un coup de pouce ?

Un père venant de divorcer, devant payer par ailleurs une pension, et dans la nécessité urgente de se reloger en ayant la capacité de pouvoir recevoir ses enfants, ne pourrait être prioritaire ?

Combien y a-t-il de studios, de T2, de T3 proposés par rapport aux autres surfaces locatives ?

Selon le vieil adage « qui paye commande », pourquoi notre Ville ne pourrait-elle demander, si la faculté ne lui en est pas aujourd'hui accordée, à proportion de son engagement financier, une diversité plus équitable dans la taille des logements à proposer aux Hyérois ?

Merci Monsieur le Maire de bien vouloir répondre de manière circonstanciée en nous indiquant votre position sur cette question cruciale pour nombre de nos concitoyens mal logés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Madame.

Cette question est effectivement importante et je pense que vous savez comme nous que près de 80 % des Hyérois (75 %) sont éligibles aux logements sociaux, ce qui pourrait d'ailleurs être l'objet d'une réflexion complémentaire. Vous indiquez que les 900 logements sociaux à construire, ce sont les préconisations de l'État dans les trois années à venir. Et on essaiera de faire au mieux, même si cela est extrêmement important. Et puis vous dire aussi que de mon point de vue, tous les candidats sont Hyérois, quels que soient leur personnalité, leur origine et leur état ; nous répondons aux demandes des Hyérois.

C'est d'autant plus pertinent comme affirmation que nous avons obtenu de Monsieur le Préfet que la dotation préfectorale soit transférée à la Commune, de telle façon que nous puissions de façon plus directe affecter les logements sociaux aux Hyérois au lieu et place éventuellement d'une affectation pour des personnes d'autres communes. Ce n'est pas qu'elles n'ont pas de problème, mais il faut que l'investissement réalisé ici soit utilisé par les Hyérois eux-mêmes.

Sur la taille des logements sociaux que vous évoquez, c'est un problème important. Je vous rappelle que ce sont les bailleurs sociaux qui font des propositions à la Direction départementale du territoire et de la mer. Ces propositions ne tombent pas du ciel. Elles sont liées au diagnostic établi au titre du Programme Local Habitat, le fameux PLH. Aujourd'hui, les chiffres sont les suivants : il y a 20 % de T2 (environ 45 m²) ; 50 % de T3 (65 m²) ; 25 % de T4 (environ 85 m²) ; et 5 % de T5. Sans obligatoirement fonder ma réflexion sur les mêmes éléments que les vôtres, nous sommes favorables à une légère augmentation de T2-T3, et une légère réduction de T4, eu égard à l'observation.

Sur les critères d'affectation qui sont un sujet aussi très important, ma volonté affirmée a été que les affectations soient les plus objectives possible, sinon totalement objectives, ce qui fait qu'après que Mme GALLART, dont je salue le travail et les services, m'ait fait des propositions, je ne regarde pas les propositions et je signe. Parce que nous n'avons pas à faire preuve ici de subjectivité. Mais bien entendu, nous avons défini auparavant des critères très clairs, écrits, et cette innovation est importante.

Quels sont ces critères ? D'abord, le niveau de ressources, avec une priorité pour les actifs, qui pèse 7 points. Ensuite, l'ancienneté de la demande : 3 points. Les éléments sociaux (menace d'expulsion, handicap, problème de santé, absence totale de logement) : 3 points. Le parcours résidentiel (y a-t-il un voisinage violent ? Une surpopulation dans l'appartement ? A-t-on fait un passage dans le logement temporaire ?) : 3 points. Et puis deux appréciations un peu plus subjectives, mais à la marge : adéquation du candidat par rapport au logement : 2 points ; appréciation globale sur le degré d'urgence de la candidature : 2 points.

Voilà, ce sont les exemples d'une politique que je souhaite suivre : le plus de critères, de repères et d'objectivité et le moins d'avis personnels. C'est d'ailleurs une politique que j'essayerai de mettre en œuvre également en matière d'urbanisme.

En matière d'urbanisme, j'ai très clairement dit à M. CORNILEAU, qui applique cela avec une ferveur et une rigueur totale : l'opportunité, c'est au moment du PLU, au moment du POS, où on définit quels sont les critères de constructibilité. Une fois qu'ils sont définis, on dit oui si c'est légal et non si c'est illégal. Mais on ne peut pas appliquer le permis ou affecter, accorder le permis selon des problèmes d'opportunité. Je crois qu'il faut bien distinguer les choses. C'est la même chose pour l'urbanisme et pour les logements sociaux.

Voilà, je crois avoir répondu à vos interrogations.

M. GELY : La parole est au groupe *Agir pour Hyères*. Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Oui, avec les questions d'actualité, finalement on sort de la préhistoire de la démocratie locale, on va rentrer au Moyen Âge, c'est bien. La Renaissance n'est pas loin, c'est le jour où la Commission des Finances sera peut-être présidée par un élu de l'opposition et on travaillera un peu plus en amont. Mais en tout cas, c'est une bonne initiative.

Donc ma question porte sur la vieille ville d'Hyères.

Cette vieille ville, ce quartier souffre depuis de nombreuses années d'une paupérisation de son habitat et d'un déclin de ses activités. Pourtant ce cœur de ville est riche d'un patrimoine historique unique, d'une population d'artisans, de commerçants, de créateurs de très grande qualité.

Il souffre de quoi ? De la multiplication d'une politique de centres commerciaux à l'extérieur de la ville qui s'est démultipliée de manière agressive et de l'absence d'une politique urbaine volontariste. Et ce quartier perd de son attractivité.

Alors ma question porte donc, en ce début de mandat, sur la volonté politique de la majorité de mettre en valeur cette vieille ville. Pour être très précis, combien de logements seront rénovés dans les six prochaines années ? À quelles conditions et à quel prix ? Quelle accessibilité ? C'est-à-dire combien de parkings voitures, vélos, navettes ? Comment rendre la ville plus propre, avec plus d'éclairage ? Comment mettre fin à l'économie parallèle dans certaines rues ? Comment attirer de nouvelles activités, et Dieu sait que vous savez que nous sommes partisans d'activités autour de l'économie numérique, de ce qui peut attirer un nouveau type de population, de nouveaux commerces, de nouveaux artisans ? Comment favoriser l'installation de jeunes actifs au regard de prix de baux qui sont considérables (on en a vu un tout à l'heure, 2 300 euros par mois, lorsque vous voulez vous installer) ou de loyers ? Enfin, pourquoi ne pas engager une politique forte en matière de mise en œuvre de patrimoine des artistes contemporains par la rénovation, par l'achat, par l'installation d'œuvres sur des places dans les rues ? En clair, rendre à la vieille ville ce qu'elle nous a donné au cours des siècles.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci Monsieur SEEMULLER pour cette question.

Je crois que la reconquête de la vieille ville, au sens constructif du terme avec ce que vous évoquez, nous partageons cette priorité. Et vous savez aussi que nous souhaitons donner la priorité aux commerces de proximité, en tous les cas l'animation du centre-ville, plutôt qu'à la multiplication de grandes surfaces commerciales. Le passé l'a démontré et l'avenir le démontrera également.

Alors cette priorité, nous l'avons d'abord affirmée en modifiant, en accord avec Var Aménagement Développement (VAD) ses missions et le mandat qu'elle avait sur la ville d'Hyères, qui était finalement l'ensemble des activités et des opérations se déroulant sur le centre-ville. Désormais VAD va recentrer toutes ses activités sur la vieille ville, revenant, j'ai envie de dire, sur son cœur de métier. Cela consiste en quoi ? Rénovation des bâtiments anciens, préemption généralisée de commerces en rez-de-chaussée. Ce sera la nouvelle règle.

Cela doit permettre d'améliorer notre quota de logements sociaux in situ. C'est très important peut-être d'essayer de progresser en la matière, même si des efforts ont été faits. Mais cela doit surtout permettre de mon point de vue de développer ce que j'appelle volontiers l'artisanat d'art.

J'avais été frappé il y a quelques années par l'action qui avait été menée dans la ville d'Ollioules, où la vieille ville était dans un état catastrophique, et où cette politique a été menée de promotion d'artisanat d'art d'une façon très simple, en préemptant systématiquement les rez-de-chaussée d'immeubles, en y installant des artisans d'art de façon gratuite pendant un ou deux ans, le temps qu'ils s'affirment et qu'ils s'installent, et bien entendu en revenant à un loyer normal une fois que la réalité de l'activité était fournie. Il y a par exemple, dans le vieux Ollioules, aujourd'hui, 70 artisans d'art. Je crois que la qualité de notre vieille ville justifie que cet effort très important soit fait.

Il y a une expression que les économistes aiment bien, c'est que « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». Eh bien j'ai envie de dire, de façon générale, que la bonne activité doit chasser la mauvaise activité. Et quand vous évoquez les problèmes divers et variés d'économie parallèle, plus l'économie réelle et officielle se développera, plus l'économie parallèle reculera.

Alors bien sûr, cette politique devrait être accompagnée d'une circulation adaptée dans la vieille ville. Et je crois que son caractère semi-piéton devrait être affirmé, et bien sûr cela devra se faire en parfaite concertation avec les habitants et les CIL. La vieille ville c'est compliqué, c'est complexe, et je crois que nous avons déjà progressé, mais nous allons essayer d'aller un peu plus loin.

Enfin, il y aura la recherche d'une harmonie d'enseignes et de mise en valeur des lieux qui sera l'une de priorité de l'Office du Commerce que nous allons créer avec l'ensemble des personnes intéressées : les chambres consulaires, les associations de commerçant, des élus, et pourquoi pas des sponsors. Il aura presque comme priorité d'animer le cœur de ville et de développer dans ses artères la vieille ville, (inaudible) l'activité.

J'ajoute enfin que le projet Clemenceau-Denis tel que nous l'avons défini, c'est-à-dire réhabilitation de la place Clemenceau, sans doute une Maison de l'Économie sur une partie du parking Denis, et je dirais des jeux et une animation ludique sur le jardin Denis, sera la priorité du budget primitif 2015, parce que notre vision, c'est que c'est en refaisant battre le cœur de la Ville que l'on peut irriguer sa proximité.

Donc oui, Monsieur SEEMULLER, je pense que l'action sur la vieille ville est une priorité. Nous allons essayer de la mener ensemble.

M. GELY : La parole est au groupe *Rassemblement pour Hyères*, et c'est une question de Madame Floriane MONTENAY.

Mme MONTENAY : Merci Monsieur le Président de séance.

Ma question s'adresse à Monsieur CARRASSAN, Adjoint à la Culture.

Monsieur, sous votre impulsion et celle de Monsieur le Maire, une nouvelle politique d'animations culturelles est en train de voir le jour à Hyères. Aussi cette dynamique culturelle est une volonté forte de réaliser des opérations de grande qualité qui marqueront, j'en suis sûre, de leur empreinte l'image de notre ville tout en conservant sa dimension populaire.

Ma question est la suivante : Monsieur CARRASSAN, pouvez-vous nous présenter les prochaines manifestations de cette nouvelle politique culturelle ? Je vous en remercie.

M. CARRASSAN : Votre question, ma chère collègue, évoque une nouvelle politique d'animations culturelles. J'apprécie l'expression d'« animations culturelles », qui réunit animation et culture. Et je l'apprécie d'autant plus que j'ai trop souvent été confronté à leur opposition, une opposition stérile qui procède d'une vision binaire souvent électoraliste, une opposition entre l'animation qui serait populaire, tournée vers le grand nombre, et la culture, qui serait élitiste, réservée à un petit nombre.

Ce n'est pas notre façon de voir. Bien au contraire, notre politique a pour principe de mettre le meilleur à la disposition de tous, autrement dit de faire de l'audience sans jamais renoncer à la qualité de la proposition.

Alors, quelles prochaines manifestations pour mettre en œuvre ce principe ? En référence à PASOLINI, qui disait que « la culture, c'est la résistance à la distraction », nous n'avons pas prévu de taureau-piscine ni de catch seins nus dans la boue. Non, nous proposons de mettre la sculpture dans la rue et de fêter le livre.

La Sculpture dans la rue, sur une proposition d'Hubert GARNIER, l'ancien maire de Châteauvert, entouré de BEPPO, de Jean-Pierre RIVES, de Gérard SERRE, ce sera l'installation d'œuvres contemporaines du 18 octobre au 11 novembre prochain, dans un espace urbain à revitaliser, je veux dire l'avenue Clotis, auquel répondront dans le jardin de la mairie les sculpteurs hyérois CONZETT, SANDEL, TRUFFAUT, KOUTSEFF et DEGIOANNI. Chacun pourra vérifier la définition de CESAR disant que « la sculpture est un combat d'un homme avec une matière », et j'ajoute : une victoire sur la pesanteur du monde.

La Fête du livre, dans une ville aimée des écrivains, ce sera les 11 et 12 avril 2015 sur les places République et Clemenceau, en partenariat avec Charlemagne et en résonance avec la médiathèque. Le public pourra rencontrer les auteurs qu'il aime : certainement Alexandre JARDIN, probablement Raphaël ENTHOVEN, Boris CYRULNIK, Frédéric LENOIR, Éric FOTTORINO et d'autres.

Une Fête du livre et non une foire du livre, car le livre n'est pas une marchandise ni un produit commercial, mais un objet irremplaçable pour faire vivre la pensée et allumer une lumière dans nos têtes.

Voilà en réponse, donc, ma chère collègue : des Sculptures dans la rue et une Fête du livre. C'est de la culture animée, c'est de l'animation avec de la pensée, c'est la rencontre de l'agréable et du réel pour le plaisir des Hyérois et la réputation de la Ville d'Hyères.

Merci.

M. GELY : La question suivante est au groupe *Ensemble pour Hyères et pour demain*. Et qui la pose ? Monsieur ?

M. POLITI : Monsieur le Maire, au début de l'été, lors d'une séance publique organisée par le CIL de la Gare, vous avez pu prendre connaissance de l'inquiétude des habitants et des commerçants de ce quartier face au projet en cours sur la gare.

Cette inquiétude, était double. Tout d'abord parce que les habitants avaient pu lire par deux fois dans la presse qu'une réflexion était engagée en vue de déplacer la gare loin du quartier de la gare, dans la zone d'activité économique du Roubaud. Vous avez opposé ce jour-là un démenti. Certes, la presse avait probablement mal compris ou les Hyérois mal lu. Mais nous étions, en tout état de cause, rassurés.

RFF, dans son projet, n'a pas prévu de traversée souterraine en remplacement du passage à niveau, au motif que ce dernier ne serait pas dangereux. C'est du moins ce qu'ils ont dit. Cette appréciation, elle est pour le moins, de mon point de vue, étonnante, et quand bien même elle ne le serait pas aujourd'hui, elle le sera sûrement demain avec la multiplication par quatre du trafic.

Malgré cela, l'ancienne municipalité avait envisagé de profiter des travaux donc de réfection de la voie pour réaliser une trémie dont le coût serait bien entendu diminué compte tenu du fait que le trafic était pendant cette période-là interrompu.

Vous avez prétexté une impossibilité de réaliser ces travaux pour plusieurs motifs : d'abord, que cela n'était pas faisable dans les temps ; que deuxièmement, le projet était trop cher ; et que troisièmement, cela n'était pas finançable. Et pourtant, des réunions avaient été organisées en préfecture. Des courriers avaient été échangés. Je maintiens que ce projet était finançable puisque c'était essentiellement de l'investissement et pratiquement pas de fonctionnement. Et par ailleurs, il aurait pu être étalé compte tenu de la durée des travaux sur deux, voire trois, exercices.

Enfin, j'avais à l'époque organisé un tour de table en préfecture, et nous avons obtenu des réponses – certes, il s'était fait tirer l'oreille par Monsieur le Secrétaire Général à l'époque – réponses positives de RFF et du Conseil Régional. Et j'avais même négocié à l'époque avec le Conseil Général, qui lui n'était pas concerné par ce financement, mais dont je peux vous dire qu'il nous aurait aidés.

Et face à cela, vous avez préféré réaliser une étude sur le plan de circulation. Cette étude, elle va être, je suppose, probablement utile, mais je pense qu'elle ne résoudra pas le mal naissant.

En fait, on est face aujourd'hui à un réel risque d'asphyxie du quartier, de déport du flux d'automobiles, venant par exemple de Costebelle, vers d'autres axes routiers pour éviter le quartier et ses commerces. Donc je pense que faire face à des examens pour un malade, c'est bien, mais ensuite, Docteur, il faut passer au traitement.

Alors vous conviendrez qu'il s'agit ici d'un projet d'intérêt général, je dirais même vital pour le quartier. C'est pourquoi je vous ai proposé, à la fois en tant que conseiller général de ce canton, mais aussi car j'avais commencé à porter ce dossier, de vous apporter mon aide. Vous aviez d'ailleurs, me semble-t-il, pris l'engagement, lors de cette réunion, d'inviter le conseiller général. Trois mois après, j'attends toujours. Je pense que c'est dommageable pour le quartier, car il y avait de mon point de vue ici une opportunité unique afin de réaliser cette trémie.

Alors aussi, en l'absence de cette concertation pourtant promise avec les élus, pouvez-vous aujourd'hui nous faire le point sur l'avancement de vos entrevues avec l'ensemble des interlocuteurs concernés, et surtout sur les solutions envisagées afin de répondre aux inquiétudes légitimes des habitants et surtout des commerçants du quartier de la Gare ? Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci, Monsieur POLITI, de poser cette question avec – comment dire ? – l'objectivité qui vous caractérise.

M. POLITI : Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors véritablement, là, on tombe de haut !

D'abord sur le déplacement de la gare, je persiste et je signe. Je crois que s'il y a vingt ou trente ans, le maire d'Hyères, dans sa réflexion, avait imaginé que la gare puisse être déplacée, ce n'était pas une idiotie, étant bien entendu que cela se traduisait par un réaménagement global. Mais aujourd'hui, comme je l'ai confirmé, cette hypothèse est totalement à exclure et il est hors de question de l'envisager.

Sur le financement du projet, permettez-moi de sourire, parce que sauf à considérer que les gens changent d'attitude constamment, aucun courrier de quelque collectivité que ce soit n'a fait état d'une possibilité de financement. Pire : quand les courriers ont été envoyés, il n'y a pas eu de réponse, et quand ils ont été réunis, la réponse a été absolument négative.

M. POLITI : Il suffisait de dire : les travaux ne démarrent pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas compris.

M. GELY : Monsieur POLITI, la règle du jeu veut que ce ne soit pas un débat, excusez-moi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui est dit est sans aucun intérêt. Vous savez, cela veut dire que Monsieur POLITI pense que toute la population aurait dû aller au milieu des voies en disant : « Cela ne se fera pas ». Alors bien entendu, nous avons essayé de convaincre qu'il pouvait y avoir une chronologie, mais vous avez dû, si vous allez quelquefois au quartier de la gare, constater qu'on ne nous a pas attendus pour réaliser. Je dirais même que l'absence de chronologie met en cause la responsabilité de la Ville d'Hyères, qui n'a pas affirmé cette priorité en temps suffisant. En tous les cas, pour le financement...

M. POLITI : Ce n'est pas vrai !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, Monsieur, ce n'est pas un débat, ce sont des questions et des réponses. Vous dites n'importe quoi dans la question, permettez-moi de corriger !

Sur le financement du projet, en conséquence je dis clairement qu'il n'y a strictement aucun accord aujourd'hui. Si d'aventure vous me portez demain, Monsieur le Conseiller Général, une lettre de Monsieur LANFRANCHI disant : « Le Conseil Général est prêt à prendre 30 % des travaux », et que d'autres, conseillers régionaux ou autres, ou RFF, disent la même chose, bien entendu il n'y a pas de problème. Mais vous oubliez de préciser que ces travaux sont évalués entre 10 et 15 millions d'euros, et que RFF a encore souligné, dans la dernière réunion que nous avons eue avec Monsieur le Préfet CAYREL, que dans tous les cas, même s'il y avait les financements, ce serait réalisé entre huit et dix ans.

Je crois que cela n'est pas sérieux. Cela n'est pas sérieux, c'est insupportable. Et sur la dimension insupportable d'un projet dont la chronologie n'a pas été attentivement vérifiée, je peux vous rejoindre.

Alors dans ce genre de considération, il y a, je dirais, plusieurs attitudes. La première, c'est d'essayer, et nous plaignons pour cela auprès de la direction nationale de RFF, puisque la locale est semble-t-il malentendante, pour que ce passage à niveau soit classé passage à niveau à risque. C'est la condition *sine qua non* pour RFF de participer aux travaux. Autrement, ils ne le font pas. Ils ont une grille, comme toutes les grilles administratives elle a sa bêtise, qui consiste : « ce n'est pas prévu dans la case ». Or nous sommes là dans un cas tout à fait exceptionnel. Je ne connais pas pour ma part de commune de la taille d'Hyères qui soit traversée en son milieu par un passage à niveau et une ligne ferroviaire. Donc, il faut essayer de faire avancer cela.

Monsieur le Préfet essaye de nous accompagner, ou essayait de nous accompagner puisqu'il est en partance, mais je ne crois pas, pour vous dire la vérité, malheureusement que RFF bouge beaucoup là-dessus. Et c'est malheureusement aussi, écoutez parce que ça peut vous intéresser, malheureusement, c'est le point de déclenchement de tout un ensemble de choses. Nous essayons de militer.

Dans ce contexte-là, on sait qu'en juillet 2015, le passage à niveau va se baisser tous les quarts d'heure, avec..., ce qui va créer une situation tout à fait extraordinaire dans le quartier de la gare. Nous avons donc pensé qu'il était urgent de lancer une étude d'un plan de circulation compte tenu de cette contrainte. Et cette étude est en cours. RFF veut bien s'associer, la DDTM également et bien sûr les habitants du quartier. Je crois que Monsieur KBAIER sait que son fils, qui est particulièrement en pointe sur le sujet, était présent à ces réunions. C'est une priorité pour parer à toute éventualité.

La troisième chose que nous voulons faire, c'est se dire : si nous n'arrivons pas à débloquer le financement, parce qu'à la différence de ce que vous pouvez implicitement dire, la Commune d'Hyères n'a pas, loin s'en faut, aujourd'hui la capacité à financer des investissements de ce niveau-là (10 ou 15 millions d'euros). Alors bien sûr, on peut les financer si on met au budget 10 millions de recettes improbables ou incertaines. Mais elle n'a pas aujourd'hui les moyens, sauf à demander au contribuable de financer.

Nous avons donc réfléchi et proposé à la fois à Monsieur le Préfet et également aux associations – je dois dire que le Préfet a été enthousiaste et les associations très positives, je demande à ceux qui en ont été informés de le confirmer – une méthode qui ne nous conduit pas à abandonner l'hypothèse du passage souterrain si d'aventure il y a un déblocage de RFF et des financements, mais qui permet peut-être de résoudre temporairement, et pourquoi pas définitivement, le problème.

Vous savez qu'une gare multimodale est un projet ancien de TPM, de la Ville, dans le quartier de la gare.

M. POLITI : Intervention non enregistrée, micro fermé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors c'était votre projet, oui ! Non, non, c'était votre projet ! Bon écoutez, c'est sûr, donc tout seul dans son petit coin, Monsieur POLITI a pensé qu'il fallait faire une gare multimodale au quartier de la gare. C'est très bien. D'autres ont pensé que cela n'était pas inutile.

En tous les cas, si cela doit être fait, cela modifie complètement le parking de la gare. Et l'idée, ce serait d'essayer de faire une déviation qui contourne légèrement la gare pour rejoindre Costebelle, ce qui serait une façon de résoudre partiellement la difficulté. On descendrait Costebelle, on contournerait la gare en passant par une voie ouverte dans le parking pour ressortir au carrefour de l'Europe. Cette idée est en cours. Il y a véritablement un engouement particulier des services de l'État pour aller dans cette direction. Et j'indique que si d'aventure ces réflexions aboutissaient, là la Commune se trouverait devant un coût et une possibilité de financement acceptables, parce que c'est bien entendu de l'ordre de 10 % des travaux du passage souterrain.

Voilà où nous en sommes. Nous continuons et nous multiplions les efforts et les réunions. Nous associons au maximum le CIL de la gare et le CIL de Costebelle. Je crois que c'est un sujet suffisamment important, vous l'avez dit, pour le traiter de façon efficace, administrative, responsable et non pas politicienne.

M. GELY : La parole est cette fois au groupe *Hyères Bleu Marine* et c'est Madame ?

Mme CARASENA : Monsieur le Maire, les résultats de l'audit présentés en Conseil Municipal du 16 septembre nous interpellent en tant que nouveau groupe d'opposition ainsi que l'ensemble des Hyérois.

Sans préjuger des mesures budgétaires qui seront effectivement prises prochainement, vous avez annoncé qu'elles seront drastiques et comprendront certainement une augmentation de la fiscalité, ainsi que le préconise cet audit. Celui-ci fait état d'un budget primitif 2014 « insincère ».

Nos concitoyens ne seront-ils pas amenés à considérer que votre campagne municipale, au regard de nombreuses promesses et projets avancés, sans doute sans lendemain, aurait-elle elle aussi été « insincère » ?

Comment justifier aujourd'hui une hausse fiscale alors que vous étiez conseiller municipal dans la précédente mandature et que, si vous n'avez pas voté ce budget, vous connaissiez la situation financière d'autant mieux que vous êtes professeur d'économie ? À votre arrivée à la Mairie, vous avez d'ailleurs tenu à nous rappeler cette situation, selon vous préoccupante, de la Ville.

Dès lors, connaissant ladite situation, quelles sont les motivations qui ont pu vous amener d'une part, à faire des promesses électorales de non-augmentation des impôts ? Et d'autre part, à commander un audit dont vous ne pouviez ignorer les résultats et dont les Hyérois voudraient bien en connaître le coût ?

Les Hyérois sont-ils condamnés à ne rêver que le temps de la campagne électorale ?

Merci Monsieur le Maire de nous répondre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Madame. Je vais vous répondre, bien entendu.

Alors d'abord sur la campagne « insincère », je dois dire que les campagnes de tous les groupes sont insincères quand ils n'ont pas la totalité des informations. J'étais bien entendu, et à chaque Conseil Municipal je l'indiquais en tant que nécessaire, inquiet de la situation budgétaire de la Ville d'Hyères. Ce n'est pas d'ailleurs la municipalité POLITI qui a particulièrement aggravé. Il y a dans cette ville, et l'ancien adjoint aux Finances pourra en témoigner, une difficulté, une pesanteur des dépenses de fonctionnement qui fait que se réduit progressivement, systématiquement, même s'il peut y avoir ici ou là une embellie, l'épargne nette de la Commune.

Mais quand on a cette inquiétude, on n'a pas tous les éléments de décision, sauf si vous me disiez, Madame, qu'étant conseillère municipale de l'opposition, vous avez une information parfaite sur toutes les lignes budgétaires et leur contenu. Je vous garantis que c'est plus compliqué que cela. Je vais donner deux exemples.

Dans le budget primitif 2014, il y a des recettes d'investissement. Très bien. Nous avons délibéré en fonction de ces recettes d'investissement. Quand vous prenez les responsabilités et que vous vous apercevez qu'il y a 10 millions de recettes d'investissement qui ne peuvent pas être réalisées parce qu'elles sont tellement incertaines, aléatoires et improbables qu'il faut, puisqu'elles ne peuvent pas rentrer, pourvoir par un emprunt ou une baisse des investissements. Cela, on ne le savait pas. Et je pense que personne, à part la majorité sortante, ne pouvait le savoir.

Deuxième exemple : quand nous sommes obligés au budget supplémentaire 2014 d'augmenter des dépenses de fonctionnement qui relèvent des dépenses obligatoires, des marchés qui avaient été passés, des engagements pour des artistes qui avaient été passés, cela, on ne le savait pas. Quand nous voyons sur une ligne 500 000 euros pour de l'animation, nous n'avons pas les contrats.

Donc je crois, Madame, qu'il faut que vous réalisiez que l'information, même s'il y a transparence, ne peut pas être totale. En l'occurrence, la transparence était ici contestable.

Deuxième réalité que vous ne pouvez pas ignorer, je l'ai déjà dit la fois dernière : on pouvait tout redouter, on peut toujours tout redouter de tout Gouvernement, quel qu'il soit, dans ses capacités à transférer les charges de l'État vers les communes. Mais dans la politique de rigueur qui est actuellement menée et qui vient de s'accroître hier, c'est 15 milliards qui vont être prélevés sur les collectivités locales dans les trois années à venir. Ce qui se traduit aujourd'hui pour la commune d'Hyères, pour les trois années à venir, par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de plus de 5 millions d'euros.

Cela, excusez-moi, la décision a été prise après les élections. Bien entendu, on n'allait pas prendre une décision pareille avant les élections pour le motif que vous comprenez. Nous l'ignorions. Donc on bâtit sa campagne électorale sur un certain nombre de considérations, de faits qui sont à ce moment-là connus.

Sur la stabilité des impôts, je ferai tout pour éviter une augmentation d'impôts. Mais Madame, je crois qu'il faut avoir le sens des responsabilités. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où la politique du statu quo conduirait la Commune dès 2015 – dès 2015, l'année prochaine – à avoir une épargne nette négative. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous n'avons pas suffisamment d'argent dans ce cas-là pour payer les dépenses obligatoires qui sont les salaires, les intérêts d'emprunt, et un certain nombre de fluides. Qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien si on ne fait rien, c'est le préfet qui gère. Voilà la réalité. Il faut donc vraiment faire des efforts colossaux.

Quand en outre, vous avez ce supplément qui est imposé par l'État... Les rythmes scolaires, l'année prochaine, nous ne sommes pas sûrs que l'État remboursera. Nous sommes presque sûrs du contraire. C'est 700 000 euros, etc. Eh bien je dis : on commence par faire des économies drastiques en matière de dépenses courantes, et si on n'y parvient pas, on regarde les dépenses de personnel, si on n'y parvient pas suffisamment. Or, les dépenses de personnel, Madame, ce n'est pas infiniment élastique. Bien sûr, et je salue l'effort qui a été mené la dernière année, on ne remplace pas les fonctionnaires partant à la retraite. Mais vous savez qu'il en part dix dans l'année, et dix dans l'année, c'est infiniment petit par rapport aux 1 200 ou 1 300 de l'ensemble des salariés territoriaux de la Commune et du CCAS. Quand vous avez le budget du CCAS qui double en six ans, vous vous dites : il faut revenir un peu en arrière. Mais 85 % du budget, c'est des dépenses de personnel. Nous n'avons pas la capacité de licencier, ni la volonté. Nous sommes donc sur des contraintes très fortes.

Eh bien je dis très simplement, parce que pour ma part j'ai le sens des responsabilités, je crois qu'on ne joue pas avec choses-là : quand nous serons allés au bout de toutes les économies possibles parce qu'il ne faut pas non plus arrêter la Commune complètement, eh bien s'il y a un effort collectif qui doit être fait, que ce soient les associations, que ce soit le contribuable, tout le monde devra participer. Et je peux vous dire que le travail qui est fait aujourd'hui pour éviter au maximum cette imposition complémentaire est un travail – et je rends hommage au service des Finances – qui est quotidien, permanent et régulier.

Donc, voilà la réalité.

Vous savez, dans cette affaire, ce n'est pas du tout un procès envers quiconque. J'en ai... j'ai failli dire « rien à faire ». Ce n'est pas le problème. Nous sommes devant une difficulté majeure. Des problèmes structurels de la Ville d'Hyères qui datent de longue date, même si on peut trouver ici ou là des façons de corriger rapidement, et des problèmes de politique nationale – je ne critique même pas le Gouvernement – qui font qu'il faut bien trouver l'argent quelque part, et les collectivités locales sont un moyen de le trouver.

Eh bien face à cela, je ne serai pas le Maire qui irait dans le mur... il y est déjà, dans le mur... mais qui traverserait le mur pour demander à Monsieur le Préfet de prendre les clés. J'essayerai de me battre jusque-là et d'assumer jusqu'au bout les responsabilités. On comparera à ce moment-là les déclarations opportunistes et les responsabilités des gestionnaires.

M. GELY : La parole est au groupe *Rassemblement pour Hyères*. C'est Madame LUCIANI qui pose la question.

Mme LUCIANI : Merci Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Madame Chantal PORTUESE, Adjointe au Commerce et à l'Artisanat.

Madame PORTUESE, de nombreux commerçants nous ont fait part de leur vive émotion devant les affirmations, reprises dans la presse, de Monsieur Jacques POLITI, ancien Maire de la ville d'Hyères, aujourd'hui conseiller municipal d'opposition. En effet, Monsieur POLITI affirme que la nouvelle municipalité aurait accordé un permis de construire à la société Grand Frais pour l'ouverture prochaine de leur enseigne et aurait également accepté la création d'une galerie marchande au centre Leclerc.

Ces affirmations étant en totale contradiction avec la volonté de la nouvelle municipalité de donner la priorité au développement du commerce de proximité, nous serions heureux que ces points précédemment évoqués soient clarifiés.

Mme PORTUESE : Madame LUCIANI, je vous remercie pour cette question.

Je vous confirme la volonté totale de la nouvelle municipalité et de Monsieur le Maire de donner priorité à la relance du commerce de proximité. La prochaine création d'un Office de Commerce, ainsi que le très prochain lancement de la réhabilitation de l'ensemble Clemenceau-Denis atteste de cette volonté. Elle fera par ailleurs l'objet d'une inscription au budget primitif 2015, comme l'a annoncé Monsieur le Maire tout à l'heure.

Les affirmations concernant la galerie marchande Leclerc et le permis Grand Frais sont des contre-vérités.

Concernant la galerie marchande Leclerc, c'est la municipalité précédente de Monsieur POLITI qui a donné autorisation de la créer le 24 novembre 2011, lors d'une commission départementale d'aménagement commercial (ce qu'on appelle la CDAC), lors de laquelle un vote positif a été donné à l'unanimité, et donc avec l'accord du représentant de... le Conseil Municipal représentant la Ville alors. Et ce vote a par ailleurs été réitéré lors de la commission nationale d'aménagement commercial, lors d'un recours, le 30 mai 2012. Nous le regrettons, mais nous sommes obligés de le constater. Le document en attestant est à la disposition de chacun.

Concernant le permis Grand Frais, un jugement de la cour administrative d'appel de Marseille a condamné la Commune d'Hyères pour le refus illégal de permis que lui opposait Monsieur POLITI. La Commune a été condamnée le 25 juillet 2014 à délivrer le permis dans un délai de deux mois sous astreinte de 100 euros par jour de retard et d'une amende de 2 000 euros. La nouvelle municipalité ne pouvait donc qu'exécuter cette décision de justice. Et je tiens, encore une fois, à la disposition de chacun le jugement du tribunal le confirmant.

Les commerçants hyérois savent désormais la réalité qui illustre une fois de plus, on peut le dire, la thèse de l'arroseur arrosé.

M. GELY : La question est au groupe *Ensemble pour Hyères et pour demain*. Qui la pose ? Monsieur KBAIER.

M. KBAIER : Ma question sera courte. C'est bien, il est midi.

Alors courant printemps, nous avons pu lire dans la presse que vous envisagiez la réimplantation du marché dit « du troisième jeudi » au Centre-Ville, autrefois situé autour de la Médiathèque, place Comtesse de Noailles.

Depuis six mois, nous sommes régulièrement sollicités afin de savoir si ce marché va effectivement refaire son apparition, et si oui quand ? Et sous quelle forme ?

M. GELY : C'est Madame RITONDALE qui répond.

Mme RITONDALE : Depuis de nombreuses années, effectivement, le marché dit « du troisième jeudi » était devenu une institution à Hyères. Il y a quelques mois, la municipalité POLITI a décidé de la supprimer.

Aujourd'hui, le problème se pose de savoir s'il doit être rétabli, car la demande est forte même si les réticences de certains le sont tout autant.

Doit-on le rétablir, comme il fonctionnait, place Noailles ? Cela ne sera pas possible, car dès le printemps, une halle y sera installée, susceptible d'accueillir manifestations festives et surtout jeux de boules couverts.

Notre réflexion s'oriente donc vers d'autres lieux situés plus loin du centre-ville. Les personnes intéressées nous ont suggéré le vaste parking de l'Espace 3 000. Cette hypothèse est actuellement à l'étude. Elle aurait en tout cas l'intérêt de faire en sorte que la restauration de ce marché ne se heurte pas aux oppositions qui avaient sans doute exprimé son annulation.

M. GELY : Dernière question du groupe *Rassemblement pour Hyères*, et c'est Madame Renée TORNATO qui pose la question.

Mme TORNATO : Merci Monsieur le Président. Ma question s'adresse à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous avons appris, lors d'une assemblée générale de l'Association Animations Culturelles et Sociales, plus communément connue, appelée pardon, AACS, qu'elle était sur le point d'arrêter ses activités. Sa décision est liée aux difficultés d'obtenir des financements de différentes collectivités et institutions, même si elle a noté le maintien de la contribution municipale dans les périodes qui viennent de s'écouler.

Quand on connaît le rôle de cette association dans le quartier du Val des Rougières, une association parfaitement intégrée et acceptée et dont les responsables sont eux-mêmes issus de la cité, cette décision peut être grave de conséquences.

C'est pourquoi je vous demande : quelles actions comptez-vous mener pour que la politique de la ville soit maintenue au Val des Rougières et que ne s'y développe pas un sentiment d'abandon ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, merci Madame TORNATO.

Nous avons effectivement assisté récemment à une assemblée générale d'AACS où la décision potentielle a été prise de voir l'association fermer. Et c'est vrai qu'il a été très clairement indiqué à ce moment-là que la municipalité d'Hyères, de façon régulière – et je rends hommage de ce point de vue à la municipalité précédente – a toujours assumé ses responsabilités, ce qui n'a pas été le cas d'autres collectivités ou même de l'État ; l'association se trouvant fort dépourvue quand, devant recevoir une subvention, elle la reçoit plus d'un an après, ce qui la met dans des conditions de trésorerie difficiles qui ont d'ailleurs valu de ma part une intervention. Donc la Commune l'a soutenue et nous avons la volonté, si elle demeure, de la soutenir. J'avais moi-même, en son temps – cette année d'ailleurs – mobilisé ma réserve parlementaire à leur profit.

Mais c'est vrai que cette situation est grave parce qu'il ne faut pas qu'au-delà des actions très positives d'AACS, il y ait un sentiment d'abandon avec les conséquences qui pourraient en résulter dans ce quartier. Et je crois qu'il faut tout faire pour poursuivre et approfondir la politique de la ville.

Alors en accord avec Monsieur le Préfet, il y aura peut-être une petite modification de stratégie. Je crois qu'il faut éviter le saupoudrage, mais ne pas faire partir les bonnes volontés. Il y a énormément d'associations qui font à peu près la même chose dans les quartiers défavorisés. Or, je crois qu'il y a dans notre commune trois ou quatre associations leaders. Je pense à Amitié Massillon. Je pense au Relais Culturel. Je pense à l'Association Prévention Spécialisée. Je pense à AACS. Et il faudra, par des thématiques bien définies (éducation, famille, citoyenneté, emploi), qu'il y ait des leaders, des pilotes dans chaque opération. Et les petites associations viendront bien sûr se greffer pour alimenter l'effort collectif.

J'organise d'ailleurs le 17 octobre prochain, pour bien montrer que cette situation préoccupe les Hyérois, une réunion avec l'ensemble des intervenants du Val des Rougières pour évaluer les problèmes en cours. Et bien entendu, si AACS devait s'arrêter – ce serait à la fin de l'année – tout serait fait pour que d'autres associations puissent faire perdurer cette action.

Une deuxième réunion aura lieu le 30 octobre, qui sera consacrée à la politique de la ville sur l'ensemble de la commune, car nous devons nous adapter. En effet, il y a un changement crucial pour la politique de la ville. Le CUCS, le schéma urbain de cohésion sociale, qui jusqu'ici recouvrait la vieille ville, le Val des Rougières, Les Maurels, Les Bosquets, La Blocarde, désormais ne couvre plus que la vieille ville et le Val des Rougières. Et cela est dû, me semble-t-il, à, encore une fois, à une distraction de l'administration qui définit les périmètres des CUCS désormais en fonction du revenu moyen des habitants. Or, chacun le sait, le quartier des Maurels, par exemple, il y a le quartier défavorisé, mais il y a tout autour tout un ensemble de prestations de très grande qualité, j'ai failli dire de millionnaires. Tant mieux ! Ce sont de belles prestations, mais quand on fait la moyenne de tout, il suffirait qu'un émir du Qatar vienne habiter au Val des Rougières pour que demain, il ne soit plus en CUCS.

Donc on se trouve avec Les Maurels, La Blocarde et Les Bosquets en dehors de la politique de la ville. Eh bien, je dis très clairement que je demanderai... Vous savez, c'est comme quand on disait : quel est le pays le plus riche du monde ? C'était le Koweït, parce qu'il y avait une personne au Koweït qui était plus riche que l'ensemble des humains.

Je demanderais – je voudrais vraiment votre solidarité – que nous dégagions les moyens de ne pas abandonner, là aussi, Les Maurels, La Blocarde et Les Bosquets puisque le CUCS ne les couvre plus désormais.

Voilà, j'ai affirmé ces priorités et quelques inquiétudes lors du CLSPD (le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui s'est tenu avant-hier en mairie avec Monsieur le Procureur de la République et le Directeur de Cabinet du Préfet. Je crois qu'en la matière... Si nous voulons une politique efficace et nécessaire en matière de sécurité, il faut dans le même temps que l'espoir puisse renaître dans ces quartiers difficiles en termes d'emploi, d'éducation et d'animation. C'est cette double priorité qui conduira notre action.

En tous les cas, je vous remercie pour votre préoccupation légitime.

M. GELY : Mesdames et Messieurs, cette première séance des questions d'actualité est donc terminée.

Je vous remercie, enfin je remercie les débatteurs d'avoir respecté à peu près, la règle essentielle des questions et des réponses. Merci encore une fois.

SÉANCE LEVÉE À 12 H 10.



Hyères

LES PALMIERS